

Séance de la soirée du 11 octobre 2017

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme Marie-Hélène Gauthier, présidente**  
**M. Pierre Renaud, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR  
LE PROJET DE PROLONGEMENT D'UN GAZODUC  
ENTRE SAINT-SÉBASTIEN ET PIKE RIVER  
PAR TRANSCANADA PIPELINE LIMITED**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

---

Séance tenue le 11 octobre 2017  
Salle Saint-Maurice  
Corporation du Fort-St-Jean  
St-Jean-sur-Richelieu

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 OCTOBRE 2017

DISCOURS D'OUVERTURE ..... 1

**PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE DE LA REQUÉRANTE**

M. Martin Bellefroid..... 9

**PRÉSENTATION DU PROJET**

Mme Stéphanie Wilson ..... 11

M. Claude Veilleux..... 12

Mme Lina Lachapelle..... 14

M. Carl Thibault ..... 16

Mme Stéphanie Wilson ..... 17

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Jean Asnong..... 19

M. Martin Bellefroid..... 37

Mme Hélène Campbell ..... 70

M. Jean Asnong..... 83

M. Martin Bellefroid..... 93

**PRÉSENTATION VERBALE**

M. Geraldo Gollo Gil ..... 97

DISCOURS DE FERMETURE ..... 98

## DISCOURS D'OUVERTURE

### LA PRÉSIDENTE :

5           Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de prolongement d'un gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River par TransCanada Pipelines Limited*.

10           Je me présente, Marie-Hélène Gauthier, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui était, jusqu'à aujourd'hui, monsieur David Heurtel. Je suis secondée par le commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15           Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 30 août dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril.

20           « *En ma qualité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de prolongement Saint-Sébastien par Trans-Canada Pipelines Limited et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.* » Et c'est signé David Heurtel.

25           Il est à noter que le ministre a donné au BAPE un mandat d'enquête et de médiation dont j'étais la présidente, qui s'est déroulé du 3 juillet au 1<sup>er</sup> septembre dernier. Dans ce dossier, le mandat n'a pas franchi l'étape de la médiation, chacune des parties n'ayant pas consenti à poursuivre le processus. J'ai donc informé le promoteur et les requérantes que je mettais fin au processus.

30           C'est dans ce contexte que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mandaté le BAPE pour tenir une audience publique sur ce projet.

35           Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

          Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40

De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

45

Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

50

Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. En outre, mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

55

Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne saura tolérer aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible derrière à l'accueil.

65

Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

75

Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*.

80 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation  
environnementale, je vous invite à vous rendre derrière à l'accueil, où une documentation  
pertinente est disponible.

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 10 octobre, et sera d'une durée  
maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 9 février 2018.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de  
procédure :

90 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes ressources invitées.  
Puis la requérante sera invitée à exprimer les motifs de sa requête. Enfin, j'inviterai le représentant  
du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

95 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment  
qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des  
questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre  
d'inscription à venir poser leurs questions.

100 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.  
L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la  
possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des  
questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information et des  
réponses de la part des personnes ressources.

105 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos  
connaissances sur divers sujets. La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des  
participants ou leur réaction à une réponse donnée par le promoteur ou une personne ressource,  
mais bien les questions qu'ils désirent poser.

110 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que  
nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 16  
novembre 2017. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les  
personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent  
préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention » disponible à l'accueil et sur le site web  
du BAPE.

115

120

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordinatrice du secrétariat de la commission, madame Lynda Carrier, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites-le savoir à notre coordinatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 26 octobre 2017.

125

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le vendredi 10 novembre, à midi.

130

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le sujet. Trois options sont donc possibles.

135

J'aimerais vous rappeler qu'un mémoire, c'est pas obligé d'être un document très très épais, ça pourrait être seulement qu'une lettre qui nous explique brièvement vos motifs. Donc, la forme la plus simple est acceptée.

140

Après les séances de l'audience publique, la commission pourra poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

145

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE. De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

150

Par ailleurs, ce qui est dit à l'audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux. Ainsi, la web diffusion audio des séances publiques sur le site web seront disponibles en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des séances de la première partie de l'audience publique :

155 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, vous avez la commission d'enquête. À ma gauche, à la table des analystes, celle des personnes ressources et la table de la sténotypiste, qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission. À ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

160 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions sont permises par intervention, sans sous-questions. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent  
165 m'être adressées, je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

Pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions, les seuls  
170 préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la  
175 foulée de cette question. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement doivent être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics  
180 rapidement. Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande.

Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une  
185 décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Cette décision sera rendue publique.

Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.  
190

195 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des  
doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice, qui  
se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Vous pouvez aussi seulement  
communiquer la référence à un document, la commission examinera son contenu, comme elle le  
fait pour tous les documents déposés.

200 Je souligne que le Bureau d'audience publique sur l'environnement s'est donné une  
déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la  
qualité de nos services. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister  
à l'audience publique, afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme  
émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique  
205 du développement durable.

Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons  
un portrait des émissions de GES. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir ce  
formulaire et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

210 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter les gens du BAPE qui m'accompagnent ce soir.  
À ma gauche, madame Sylvie Mondor, directrice de l'analyse environnementale au BAPE.  
Madame Mondor m'assistera durant les séances.

215 À l'arrière de la salle, monsieur René Beudet, secrétaire et directeur général au BAPE qui  
assume le rôle des communications pour les présentes séances publiques.

L'équipe de la commission d'enquête est composée de messieurs Jean-François Bergeron  
et Yvon Deshaies, qui sont analystes. La coordonnatrice, madame Lynda Carrier, qui est à l'arrière  
220 de la salle. La conseillère en communication, madame Karine Lavoie, et l'agente de secrétariat,  
madame Ginette Otis, qui complètent l'équipe.

Il est à noter qu'en raison des moyens de pression exercés par le Syndicat des  
professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, notamment la grève du temps  
225 supplémentaire, les deux analystes et la conseillère en communication de l'équipe de la  
commission ne sont pas présentes durant cette première partie d'audience.

Madame Francine Langevin assure le travail de la sténotypie et du Centre de services  
partagés du Québec, monsieur Daniel Moisan est responsable de la logistique et monsieur Michel  
230 Guimond est technicien au son, de même que monsieur Pierre Dufour, du BAPE, chargé de la  
rediffusion audio des séances.



Maintenant, j'inviterais le ou la porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, alors, madame Stéphanie Wilson.

235

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui, j'aimerais tout d'abord identifier les personnes avec moi aujourd'hui. Premièrement, monsieur Claude Veilleux, à ma gauche, du Groupe-conseil de l'UDA, à qui nous avons confié le mandat de réaliser l'étude d'impact.

240

À ma droite, j'ai madame Lina Lachapelle, directeur de projet, de la firme SNC-Lavalin, qui a réalisé l'analyse des risques technologiques. Et à ma gauche aussi, monsieur Carl Thibault, directeur d'opération région d'opération du Québec.

245

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes ressources. Alors, expertise sur place, nous avons monsieur Geraldo Gollo Gil, qui est du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir.

250

Madame Michelle Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

255

**Mme MIREILLE PAUL :**

C'est Mireille.

**LA PRÉSIDENTE :**

260

Mireille?

**Mme MIREILLE PAUL :**

265

Oui, Paul.

**LA PRÉSIDENTE :**

270

Qu'est-ce que j'ai dit? Paule... Paul.

**Mme MIREILLE PAUL :**

Paul, oui.

275

**LA PRÉSIDENTE :**

Oh, pardon.

280

**Mme MIREILLE PAUL :**

C'est pas grave.

**LA PRÉSIDENTE :**

285

Et du ministère de la Sécurité publique, madame Caroline Huard et monsieur Steve Boivin.  
Bonsoir.

290

Je vais inviter maintenant la requérante à lire sa requête présentant sa demande  
d'audience publique. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au  
ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de  
l'audience.

295

Je me réserve le droit de vous interrompre si vous dépassez trop la lecture de votre requête  
originale. Donc, j'invite madame Sonia Côté. Elle n'est pas ici? Est-ce qu'il y a quelqu'un de la  
municipalité de Pike River qui pourrait venir nous faire part des motifs de leur requête, s'il vous  
plaît?

300

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Bonsoir, Martin Bellefroid, maire.

**LA PRÉSIDENTE :**

305

Bonsoir, monsieur le maire.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

310

Je vais être accompagné de monsieur Jean Asnong, conseiller municipal.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors là, finalement, c'est seulement pour nous présenter la requête que vous avez déposée auprès du ministère.

315

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui.

320

---

**PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE  
DE LA REQUÉRANTE  
M. MARTIN BELLEFROID**

325

**M. MARTIN BELLEFROID :**

J'ai pas la lettre de la requête comme telle, parce qu'en date du 9 mai, on avait fait une résolution de la municipalité qui demandait une demande d'audience publique dans le dossier du prolongement du gazoduc entre Saint-Sébastien et Pike River. Ça avait été adopté séance tenante le 1<sup>er</sup> mai, résolution numéro 2017-159.

330

Je sais pas si vous voulez que je vous fasse la lecture ou...

335

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez nous indiquer brièvement, étant donné que c'est une résolution, là, qui... peut-être brièvement quels étaient les motifs, là, de votre requête.

340

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Au moment où on l'a faite, nous motifs étaient par rapport au fait que la conduite de gaz... au statut de la conduite de gaz, voir si c'était un réservoir ou une conduite de gaz, parce qu'on avait eu des discussions à la municipalité puis on avait aussi, aux audiences ou à la rencontre d'information qui avait eu lieu à Saint-Sébastien, eu des commentaires, mais chez nous, au conseil, il continuait d'y avoir des discussions par rapport au fait que c'était peut-être une conduite... c'était peut-être un réservoir de gaz au lieu d'une conduite.

345

350 Même si les commentaires du promoteur étaient au fait, il semble nous avoir fait la preuve que c'était pour desservir un client, son client qui était Vermont Gaz, mais c'est ça, il y avait toujours le questionnement que c'était un réservoir au lieu d'une conduite puis, à ce moment-là, on se demandait si ça devait être fait en zone agricole ou si ça pouvait être fait ailleurs.

355 Puis la deuxième partie, c'était sur la sécurité des citoyens. Étant donné que le pipeline projeté, et l'ancien, qui est déjà à proximité, étaient à peut-être une centaine... à 100 ou 150 mètres d'un groupe de vingt ou trente maisons qui sont en bordure.

**LA PRÉSIDENTE :**

360 Juste, s'il vous plaît, vous limiter, là, pour l'instant, aux quelques lignes que vous avez écrites comme demande d'enquête. Donc là, vous nous avez parlé du réservoir, puis est-ce qu'il y avait un autre motif de demande?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

365 Le deuxième point, c'était par rapport à la profondeur projetée du pipeline qui, pour les nouveaux pipelines, aurait été à 1.6, mais dans le cas de celui-là, vu qu'il y en avait déjà un à proximité, était limité à 1.2. Puis je le sais qu'il y a eu des discussions entre l'UPA puis TransCanada là-dessus, on n'a pas eu les détails, nous autres, à la municipalité. Je pense qu'ils ont réussi à s'entendre pour... mais c'étaient nos questionnements.

**LA PRÉSIDENTE :**

375 C'est beau. Bien, on vous remercie beaucoup. Alors, maintenant, j'inviterais madame Wilson à présenter le projet durant environ 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes où le registre des questions sera ouvert.

380 Alors, à vous, madame Wilson.

---

**PRÉSENTATION DU PROJET**

385

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

390           Merci. Alors, je vais commencer avec ma présentation en parlant brièvement de  
TransCanada, comme vous pouvez le voir du plan de notre présentation. Je vais ensuite décrire le  
projet de prolongement et vous parler de sa raison d'être, et ensuite, monsieur Claude Veilleux  
vous présentera un sommaire de l'étude d'impact et madame Lina Lachapelle va prendre la parole  
pour résumer l'évaluation des risques technologiques. Monsieur Carl Thibault suivra pour parler un  
395           peu des mesures de sécurité mises en place par TransCanada et je conclurais avec une *survue* de  
notre échéancier prévu du projet.

              Alors, depuis 66 ans, TransCanada construit et opère l'un des plus grands et plus  
importants réseaux de gazoduc en Amérique du Nord. Notre bilan de sécurité est un des meilleurs  
400           de l'industrie. Notre réseau de gazoduc s'étend sur plus de 91 500 kilomètres de pipelines et qui  
répond à plus de 25% de la demande en gaz naturel des États-Unis et du Canada.

              Plus d'un milliard de dollars par année sont investis dans la mise à niveau, l'inspection et  
l'entretien du réseau par TransCanada. Nous avons établi des relations auprès de plus de 95 000  
405           propriétaires fonciers sur notre réseau.

              Quant au projet de prolongement de Saint-Sébastien, afin d'augmenter notre capacité de  
transport du gaz naturel, il nous faut doubler notre gazoduc actuel sur une longueur de quatre  
kilomètres. Comme vous pouvez le voir sur la carte, le prolongement de quatre kilomètres indiqué  
410           en pointillés va du poste de livraison de Saint-Sébastien jusqu'au site de réception situé à Pike  
River, qui est ici.

              La nouvelle conduite, parallèle à la conduite existante, traversera les terres de huit  
propriétaires fonciers des municipalités de Saint-Sébastien et de Pike River, et sur un territoire  
415           faisant l'objet de revendications par trois communautés autochtones existantes, le Conseil Mohawk  
de Kahnawake, le Conseil des Abénakis d'Odanak et le Conseil des Abénakis de Wôlinak.

              La conduite croisera la Route 202 et la Route 133, et quatre petits cours d'eau. Enfin, pour  
entretenir la nouvelle conduite, nous construirons une gare de raclage de départ à Saint-Sébastien,  
420           en bordure de la Route 227, et une gare de raclage de réception à Pike River.

              Le client Vermont Gas Systems, propriété de Gaz Métro, est un client déjà desservi par la  
ligne actuelle de TransCanada qui traverse notamment les municipalités de Saint-Sébastien et de  
Pike River. Vermont Gas a demandé un volume additionnel de gaz naturel de 10 terajoules par  
425           jour, soit un peu moins de 10 millions de pieds cubes par jour, pour répondre à ses nouveaux  
besoins de distribution de gaz naturel sur son propre réseau.

430 En tant que transporteur, TransCanada a l'obligation de répondre à ce nouveau besoin. Or, le gazoduc existant est utilisé à pleine capacité. Il ne peut donc, dans l'état actuel des choses, répondre à cette nouvelle demande.

435 Comme vous le voyez ici, on estime le coût du projet est d'environ 28,6 millions de dollars, dont 14 millions pour la construction des gares et du gazoduc. On estime que la moitié de cette somme ira à des entrepreneurs du Québec. Durant la phase de construction du projet, de 100 à 150 emplois directs seront générés par le chantier.

440 Suite à la construction du projet, la municipalité de Saint-Sébastien percevra environ 4 300 \$ par année en taxe foncière additionnelle et Pike River percevra près de 10 300 \$ en taxe foncière additionnelle. Nous verserons également environ 6 000 de taxe scolaire additionnelle.

Et maintenant, j'inviterais monsieur Claude Veilleux à prendre la parole.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

445 Merci, madame Wilson. Donc, en ce qui a trait à l'étude d'impact, je vais d'abord revenir brièvement sur le projet, la description du projet. Il va être question de consultation publique, on va parler du milieu récepteur également, l'évaluation des effets des mesures d'atténuation qui vont se faire simultanément. Il va être question aussi de risques technologiques et des mesures de sécurité qui entourent la construction du nouveau pipeline.

450 Donc, au niveau de la nouvelle conduite, c'est un prolongement adjacent parallèle à l'emprise existante, donc qui est là depuis 1966. L'intérêt de suivre cette servitude-là, ça nous permet de l'utiliser pendant la construction, mais pas seulement durant la construction, mais aussi pendant l'exploitation. C'est un réseau qui est connu des propriétaires et des premiers répondants compte tenu qu'il est là depuis plus d'une cinquantaine d'années.

460 Ce qu'il faut voir aussi au niveau de cette localisation-là, c'est que les systèmes de drainage souterrains et de surface ont été établis en fonction de la présence de la conduite qui était déjà existante, parce qu'on peut dire qu'en général, les systèmes de drainage souterrains au Québec se sont installés dans les années '70, '80, '90, donc la conduite était présente préalablement à ça.

465 Il y a des ententes qui ont été signées aussi avec les huit propriétaires pour des aires temporaires de travail et aussi pour un acte de servitude. L'autre composante du projet, c'est les deux gares de raclage. Pourquoi qu'on a besoin des gares de raclage, c'est pour procéder à une inspection interne de la conduite.

Donc, la prochaine diapo vous illustre justement à quoi ressemble une gare de racleage. Donc, c'est de la tuyauterie qui sort hors sol pour permettre justement d'insérer les équipements ou les racleurs intelligents dans la conduite pour faire sa vérification interne.

470

Au niveau de la consultation des parties prenantes, vous voyez à l'écran les gens qui ont été consultés et informés. Donc, on prend les propriétaires, municipalités, communautés autochtones et MRC, etc. Ce qu'il est important aussi de comprendre, c'est que TransCanada est présente pour ce projet-là depuis 2015, aux environs de mi-juillet 2015, et que ces relations-là vont se continuer pendant la construction, elles se continuent toujours d'ailleurs, TransCanada est toujours disponible pour répondre aux questions, et elles vont se poursuivre aussi suite à la mise en service du réseau.

475

Au niveau du milieu agricole, il y a des inventaires qui ont été faits directement aux terrains, donc pour récolter diverses informations, comme le type de culture, la présence de cours d'eau, etc... Donc, le résultat en tant que tel, comme on l'a mentionné tout à l'heure, c'est un projet de quatre kilomètres, plus ou moins, de terrains entièrement cultivés, et les cultures qui ont été répertoriées au moment de ces inventaires-là, c'est le maïs, soya et fourrage.

480

Les principales mesures d'atténuation qui s'appliquent dans le cadre d'un milieu agricole, on parle de protection du sol arable, des compactations, protection des systèmes de drainage souterrains aussi, avant, pendant et après la construction. Donc, une fois qu'on a appliqué nos mesures d'atténuation, c'est évalué que l'impact... les effets, plutôt, résiduels vont être de négligeables à faibles.

485

490

Pour la flore et la faune également, il y a eu des inventaires qui ont été faits. Les résultats qu'on en retire, c'est que c'est pas des milieux propices pour la flore, les oiseaux, par exemple, et les amphibiens reptiles, compte tenu que c'est, encore une fois, 100% milieu agricole. Il en demeure pas moins que pour l'avifaune, les oiseaux, c'est prévu de faire de la protection des nids d'oiseaux où il pourrait s'implanter de la végétation en bordure des cours d'eau ou des fossés parce qu'il y a pas de boisés à nulle part. Donc, une fois qu'on a appliqué ces mesures d'atténuation-là, les effets sont négligeables et faibles au niveau des effets résiduels.

495

Pour les cours d'eau, des inventaires ont été faits aussi également à l'automne 2015. Il y a eu de la pêche et de la caractérisation d'habitats de faites. Donc, le résultat, c'est quatre petits cours d'eau, dont un qui est intermittent. Il y a un potentiel de fraie qui est fait puis il y a aucun habitat sensible aussi qui a été répertorié en aval de la traversée du cours d'eau.

500

505 Donc, comme mesure d'atténuation, la méthode de construction, c'est une tranchée isolée, on pourra y revenir un petit peu plus tard dans le cadre des audiences pour l'expliquer davantage, et il y a de revégétalisation aussi, c'est sûr, des berges de faite, encore une fois, une fois qu'on a appliqué – qui va être faite plutôt – une fois que les mesures sont appliquées, bien, les effets résiduels sont évalués à faibles.

510 Au niveau du milieu humain, il y a deux composantes qu'on a inscrites ici au niveau de la présentation, le bruit et la circulation, parce qu'il va y avoir des équipements lourds qui vont circuler pour amener les matériaux, pour amener les employés, etc., et au niveau de l'archéologie, il y a des évaluations qui ont été faites aussi au niveau de cette composante-là. Une fois les mesures d'atténuation appliquées, encore une fois, les effets résiduels sont jugés de faibles à modérés cette fois-ci, le modéré étant plutôt associé au bruit qui va être dégagé lors de la construction.

Pour la suite de la présentation, je vais laisser la parole à madame Lina Lachapelle.

**Mme LINA LACHAPELLE :**

520 Merci. Merci, monsieur Veilleux. Alors, pour l'analyse de risque, tout d'abord, la principale raison d'être de l'analyse, au-delà de devoir répondre à une directive du ministère de l'Environnement, c'est vraiment de pouvoir reconnaître les risques d'un projet, parce que la reconnaissance des dangers permet de pouvoir les gérer et de s'y préparer adéquatement.

525 Les principaux objectifs qui sont couverts par l'analyse de risque, c'est d'identifier les éléments de danger, même les plus improbables, de proposer des mesures d'atténuation si nécessaire et de déterminer aussi des mesures de contrôle et de sécurité pour, finalement, pouvoir planifier les mesures d'intervention en cas d'une urgence.

530 Dans l'analyse de risque, le risque, c'est la combinaison de la conséquence d'un accident, peu importe qu'il soit probable ou improbable, multiplié par sa probabilité, donc sa probabilité d'occurrence. Lorsqu'on veut regarder, évaluer les différents scénarios, les différents scénarios, pour les déterminer, on s'inspire de l'historique des accidents et on voit que l'expérience démontre qu'il y en a eu quelques-uns, dont rupture complète ou des fuites du gazoduc.

540 La nature du risque comme telle, qu'est-ce que ça serait, c'est vraiment lié à la présence même du projet, là, le gaz naturel. Le gaz naturel, c'est une substance inflammable et qui pourrait exploser, mais seulement si elle est dans des limites bien précises, là, de 5 à 15% de concentration dans un milieu confiné.



545 Les scénarios qui ont été évalués, c'est vraiment... dans la méthodologie, on appelle ça de scénarios normalisés, en fait, c'est des scénarios de pires cas, pour être très conservateur, donc pour donner des conséquences d'accidents les plus pénalisantes, et dans ce cas-là, ce qui a été imaginé, c'est la rupture complète d'un gazoduc, et lorsqu'il y a la rupture du gazoduc, le gaz naturel fuit des deux extrémités, des deux sections de la conduite à plein diamètre et on imagine qu'il y a une source d'ignition à proximité et ça provoque l'inflammation du nuage de gaz et ça va provoquer, à ce moment-là, une boule de feu, qui est un phénomène de très courte durée, d'environ 15 secondes, mais d'une intensité particulière.

550 Une fois la boule de feu passée, le feu est allumé, et on appelle ça un feu à chalumeau. En fait, c'est que le feu est alimenté par le débit de gaz naturel de la conduite qui fuit. C'est un événement très peu fréquent, très peu probable, deux cas sur un million, pour une personne qui serait située dans le rayon de conséquence, qui est illustré ici sur la figure. On montre les rayons de conséquence de la boule de feu. Par contre, il faut comprendre que si un événement se produit sur le gazoduc, il y aura pas de conséquences sur tout le segment de quatre kilomètres, mais bien à proximité de l'endroit où il y aurait eu rupture ou fuite. Dans ce cas-là, on a montré un diamètre dans la zone où il y avait le plus de résidences, là, qui est la zone de Pike River.

560 Le niveau de risque, on peut le qualifier de très faible en raison de la probabilité d'occurrence qui est faible, et également, on peut mentionner qu'il n'y a pas d'effet domino d'une conduite à l'autre en raison, un, de l'espace entre les deux conduites, et également, du fait que les conduites sont enterrées et il peut pas y avoir d'effet domino.

565 Maintenant, si on regarde au niveau du risque individuel, alors, lorsqu'on fait le calcul de la conséquence des événements multipliée par la probabilité d'occurrence, ce qu'on voit, c'est que le risque est à un niveau d'environ... un peu plus élevé, 2.5, 2.6 dans un million d'années et alors que lorsqu'on regarde les critères d'acceptabilité du risque définis par le Conseil des accidents industriels majeurs permettrait une occupation du sol commerciale ou résidentielle à basse densité, on serait à quatre fois inférieur à ce critère-là.

575 En fait, à 100 mètres des conduites, les critères du guide permettraient une utilisation du sol commerciale ou résidentielle à haute densité. Et les valeurs qui sont mentionnées ici, je tiens à préciser que c'est pour les deux conduites, les deux gazoducs ensemble, donc l'effet cumulatif.

En conclusion, les conséquences potentielles d'accident majeur sont limitées à un rayon maximum de 250 mètres pour la boule de feu, qui est un événement très faible, probabilité, là, de deux cas sur un million, d'une durée limitée également à 15 secondes.

580 Ensuite, le risque maximal, en fait, pour les deux cumulatifs, là, pour les deux scénarios...  
pour tous les scénarios et pour les deux conduites, les deux gazoducs, c'est quatre fois plus faible  
que le niveau de risque établi pour une occupation résidentielle à basse densité.

Maintenant, je demanderais à monsieur Thibault de poursuivre la présentation.

585

**M. CARL THIBAUT :**

Merci, madame Lachapelle. Comme on le voit ici, la vie d'un gazoduc peut être séparée en  
trois périodes distinctes, soit la conception, la construction et l'exploitation. Pour chaque période,  
590 nous experts tiennent compte des risques mentionnés plus tôt par madame Lachapelle. Notre  
démarche fait en sorte que nous avons un des meilleurs bilans de sécurité de l'industrie.

Au fil des années, nous avons développé un programme complet de mesures de sécurité  
qui sont constamment améliorées et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Ces mesures  
595 s'appliquent tout au long de la vie d'un gazoduc.

À l'étape de la conception du gazoduc, les premières mesures de sécurité comprennent les  
spécifications des matériaux et des équipements à nos fournisseurs, l'identification des risques et  
des mesures d'évitement d'atténuation, tels que déjà présentés brièvement, le choix de  
600 l'emplacement des vannes de sectionnement et des gares de racleage, ainsi que la planification de  
la prévention de corrosion.

Au niveau de la protection de la conduite, on voit ici à gauche le revêtement d'époxy  
appliqué en usine. Une fois les soudures faites au chantier, elles sont inspectées et également  
605 revêtues d'une solide couche d'époxy. On voit à droite une vanne de sectionnement. Ces vannes,  
comme celles utilisées sur le projet, se ferment automatiquement lorsqu'elles détectent une baisse  
de pression dans la conduite.

Lors de l'étape de la construction, d'autres mesures sont mises en place. Une de ces  
610 mesures importantes est, bien sûr, l'inspection externe de la conduite avant sa mise en terre. Nous  
respecterons également des normes de soudure haute pression élevées et inspecterons chacune  
de ces soudures

Les essais hydrostatiques sous haute pression seront réalisés avant la mise en opération  
615 pour s'assurer de l'étanchéité de la conduite. Nous procéderons également à l'inspection interne  
du pipeline avant sa mise en opération.

620 Finalement, tout au long de l'étape de construction, nous verrons à protéger l'environnement et en appliquant les mesures d'atténuation prévues, telles que présentées par monsieur Veilleux.

625 La photo de gauche nous démontre une série de tracteurs à flèches latérales qui déposent la conduite dans son lit. Une fois la conduite bien en place, nous procédons au test hydrostatique. Ce test consiste à injecter de l'eau à une pression équivalente à 125% de la pression d'opération maximale durant une période déterminée. Les instruments sur la photo de droite servent à enregistrer cette pression.

630 Au niveau de l'exploitation, nos installations sont intégrées dans notre programme d'entretien préventif et, comme l'ensemble de notre réseau, sont sous surveillance 24 heures par jour et sept jours par semaine à notre centre de contrôle de Calgary. Nous procédons également à une surveillance aérienne et terrestre pour nous assurer du bon état de l'emprise et de nos infrastructures.

635 Une composante importante de notre programme de sécurité est la prévention et la sensibilisation du public à la présence de notre pipeline qui, malgré le fait qu'il soit enfoui, ne doit pas être oublié pour autant. La planification des interventions et des mesures d'urgence avec les services locaux s'ajoute à ces mesures.

640 On voit ici à gauche notre centre de contrôle. Les équipes de techniciens spécialisés qui y travaillent, comme les contrôleurs aériens de nos grands aéroports, possèdent une formation poussée et doivent, de façon régulière, subir une réévaluation en réalisant des examens de mise en situation.

645 La sonde intelligente, comme on voit ici en haut, est un ordinateur d'avant-garde que nous insérons dans la conduite et qui, en la parcourant, nous fait part de façon très précise de son état. Finalement, on voit ici un exercice de simulation d'incident mené par nos équipes régulièrement afin que tous soient prêts advenant une urgence.

650 Sur ce, je repasse la parole à madame Wilson.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

655 Merci, monsieur Thibault. Je conclurai enfin notre présentation du projet en soulignant les dates importantes pour sa réalisation. Le début de nos consultations publiques a commencé il y a près de deux ans, et, par la suite, nous avons déposé nos demandes réglementaires à l'Office national de l'énergie, au ministère et à l'ACPTAQ.

660 Suivant le présent échéancier, la date de travaux de construction reste à déterminer, mais les travaux devraient débuter après la recommandation du ministre au Conseil des ministres.

Et merci de votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

665 Merci, madame Wilson. La commission vous demanderait de déposer cette présentation, s'il vous plaît.

Alors, le registre est maintenant ouvert, nous serons de retour dans 15 minutes. Merci.

670 **(PAUSE)**

**LA PRÉSIDENTE :**

675 Alors, si vous voulez bien reprendre votre place, nous allons recommencer les travaux. Alors, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants. Alors, monsieur Normand Gagnon. Est-ce que vous avez une question à poser?

680 **M. NORMAND GAGNON;**

(...)

**LA PRÉSIDENTE :**

685 O.K. Ce qu'il disait, c'est qu'il s'était juste inscrit comme étant présent, mais qu'il n'a pas de question. Mais on vous remercie, monsieur Gagnon.

Alors, monsieur Jean Asnong. Bonsoir.

690  
\_\_\_\_\_  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

695

**M. JEAN ASNONG :**

Bonsoir. Rebonsoir. Je vous ai demandé d'avoir comme personne ressource l'Office national de l'énergie.

700

**LA PRÉSIDENTE :**

Um-hum.

705

**M. JEAN ASNONG :**

C'est pour alimenter le Vermont et ça touche les États-Unis et le Canada, et je ne comprends pas, je sais pas si vous êtes capable de me l'expliquer parce que la municipalité, on vous a envoyé une demande, une résolution demandant que l'Office puisse répondre à nos questions.

710

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Asnong, nous n'avons jamais reçu votre résolution et juste pour vous aviser, l'ONÉ est une personne ressource, mais nous allons la consulter par écrit.

715

**M. JEAN ASNONG :**

À ce moment-là, je pose mes questions à vous et vous allez les demander à l'Office national...

720

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez poser vos questions à nous, nous allons faire intervenir les différentes personnes ici qui sont dans la salle, tant le promoteur que les personnes ressources et si nous jugeons que des informations doivent être complétées par l'ONÉ, ça va nous faire plaisir de faire parvenir cette question-là.

725

**M. JEAN ASNONG :**

Ma question, à ce moment-là, à l'Office national de l'énergie, c'est de savoir si c'est un réservoir, parce que c'est un tuyau... actuellement, il y a un tuyau de huit pouces, je le dirai pas en centimètres, de huit pouces, et on vient compléter avec un tuyau de 12 pouces. Faire quatre kilomètres de long, je ne vois pas comment ça peut augmenter le volume à l'autre bout, au

730

735 Vermont, parce qu'on se rend pas au Vermont, là, on est en plein champ. Il y a pas de centre de distribution.

À ce moment-là, moi, je calcule que c'est un réservoir puis j'aimerais ça avoir l'avis de l'Office national de l'énergie là-dessus.

740

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans un premier temps, nous allons entendre le promoteur là-dessus.

745

**M. JEAN ASNONG :**

Oui, cherchez la réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

750

Bien, peut-être que vous allez être surpris.

Madame Wilson.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

755

Madame la Présidente, peut-être que je pourrais demander à avoir une acétate pour répondre à la question...

**LA PRÉSIDENTE :**

760

Absolument.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

765

... le pourquoi de l'ajout du prolongement du gazoduc.

**LA PRÉSIDENTE :**

770

Absolument, merci.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

775

Alors, nous avons reçu une demande pour capacité additionnelle d'un client qui est déjà desservi par la ligne de TransCanada, et comme vous voyez par le schéma que vous avez ici, le scénario 1, c'est profil de pression sur la ligne existante sans hausse de demande. Alors, la ligne que vous voyez ici en gris est le débit et la perte de pression le long de la ligne existante pour les conditions qui arrivent pour le poste de livraison pour le client à Vermont.

780

Là, le scénario 2, que vous voyez ici, c'est si, avec la demande de capacité additionnelle, on a fait l'analyse pour voir si on pourrait répondre aux besoins du client avec la ligne existante et, comme vous voyez ici, avec l'ajout de capacité additionnelle de 10 terajoules par jour, la pression baisse et on rencontre pas les conditions requises au point de livraison du client, Vermont Gas.

785

Alors, avec le quatre kilomètres de prolongement, dédoublement, comme vous voyez, avec la ligne qui est en vert ici, vous pouvez voir qu'on peut avoir la pression additionnelle et on arrive, à la fin des quatre kilomètres, on arrive à une perte de pression qui arrive qu'on a notre... les conditions au poste de livraison de Vermont Gas.

790

**M. PIERRE RENAUD :**

La pression que vous avez à la station, je vais dire à Saint-Sébastien, vous êtes à la pression maximum, vous pouvez pas monter cette pression-là?

795

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Notre système, notre réseau, Monsieur le Commissaire, notre réseau a une station de compression ici à Candiac et la station de compression est au maximum, comme vous voyez ici, est au maximum, et avec le débit le long de la ligne, il y a une perte de pression qui se fait et cette perte de pression donne, à la fin, aux conditions de livraison avec notre client, Vermont Gas, que c'est justement là où on est comme entre pression maximale et pression minimale.

800

**M. PIERRE RENAUD :**

Puis sinon, vous devriez ajouter de la compression à Saint-Sébastien, c'est ce que je comprends?

805

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Dans le projet qu'on a regardé, on pourrait pas ajouter de la pression...

810

**M. PIERRE RENAUD :**

815

À Candiatic.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

820

... à Candiatic, alors, la façon de faire – puis c'est une façon technique qui est connue dans l'industrie – c'est de faire un prolongement d'une conduite parallèle à une conduite existante.

**M. PIERRE RENAUD :**

825

Mais l'alternative pourrait être de mettre de la compression à Saint-Sébastien?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

830

Il y aurait une possibilité, mais il y aurait la capacité additionnelle beaucoup plus que ce qu'on aurait avec le besoin qu'on a reçu comme demande de notre client Vermont, mais il y a une possibilité qu'on pourrait faire ça, mais la capacité serait beaucoup plus que ce qu'on a besoin pour le client et la demande de 12% à peu près en demande.

835

**M. PIERRE RENAUD :**

La pression de livraison à Philipsburg, est-ce qu'elle peut – vous avez une pression contractuelle dans le contrat avec Vermont Gas, j'imagine que vous leur livrez le gaz à une certaine pression, c'est ça?

840

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

845

Oui. Il y a des conditions normales qu'on a et normalement, il faut avoir la pression entre la pression minimum, qui est ici en pointillés, et la pression maximale, et pour le débit normal qu'on aurait avec la demande, avec l'ajout de capacité qui est demandé par Vermont Gas, on devrait arriver à peu près aux mêmes conditions qu'on livre en ce moment au point de livraison.

**M. PIERRE RENAUD :**

850

C'est-tu une condition contractuelle avec Vermont Gas, la pression de livraison, ou si vous pourriez livrer à une pression plus basse?



**Mme STÉPHANIE WILSON :**

855 Avec l'ajout qu'on a en ce moment, comme vous voyez par la ligne ici, sans avoir le doublement de ligne...

**M. PIERRE RENAUD :**

860 Oui.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

865 ... on serait en dessous de la pression minimum et...

**M. PIERRE RENAUD :**

Mais vous auriez le débit? Vous auriez le volume à une pression plus basse, c'est ça?

870 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

On pourrait avoir le volume, mais on peut pas délivrer à ce volume parce que nos systèmes sont *designés* pour avoir un minimum de pression et les vannes de sectionnement et tout le système est *designé* pour avoir cette pression minimum.

875 **LA PRÉSIDENTE :**

880 Je fais juste regarder un petit peu l'expression, là, des gens, est-ce que vous pouvez expliquer qu'est-ce qui cause la perte de pression dans le gazoduc et pourquoi est-ce que ça prend une pression X de livraison.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

885 La perte de pression, c'est le débit qui va à travers le tuyau et la friction avec le débit fait qu'il y a des pertes de pression à travers... du point de compression jusqu'au point de livraison. Alors, le réseau, pour être capable de livrer les conditions qu'on a avec notre client, que notre client demande, il faut avoir... il va y avoir comme conséquence des pertes de débit. Avec l'ajout de doublement sur le quatre kilomètres, on peut ramener la pression sur les quatre kilomètres et la perte après, comme vous le savez, Madame la Présidente, à la fin des quatre kilomètres, c'est

890 comme un entonnoir et, justement, la perte, comme vous voyez ici, est beaucoup plus que ce qu'on  
a en amont.

**M. PIERRE RENAUD :**

895 Un point que monsieur Asnong soulève, là, puis qui est peut-être plus difficile à comprendre,  
on aimerait aussi vous entendre, c'est : On a une conduite de huit pouces, on transporte... c'est  
quoi la capacité actuelle de cette conduite-là, 80 000 gigajoules/jour, là, c'est ça le... c'est quoi la  
capacité actuelle?

900 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

C'est 82, je pense. Je vais juste vérifier. Je vais juste vérifier mes informations. Madame  
la Présidente, je vais vérifier les données, mais je pense que c'est de 82 terajoules par jour et la  
demande additionnelle qui a été demandée par le client est de 92, alors... ou le 10 terajoules par  
905 jour. C'est l'ajout qui a été demandé. Et quand on a fait – juste pour compléter la question aussi –  
quand on fait la demande avec l'Office national de l'énergie, l'office regarde le besoin de la  
demande et regarde si on ajoute trop d'installations. Alors, c'est justement pour ça qu'on est limité  
vraiment aux quatre kilomètres parce que ça répond à ce qu'on a comme contrat avec... ou  
demande de contrat avec Vermont Gas.

910

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Asnong, en ce moment, est-ce qu'ils répondent à vos préoccupations par rapport  
à la pression ou est-ce que vous avez une question complémentaire à ce stade-ci ou on poursuit?  
915 Nous, on est prêts à poursuivre, là.

**M. JEAN ASNONG :**

Madame vient de dire qu'au fédéral, ils peuvent pas dépasser quatre kilomètres. Je sais  
920 qu'en bas de X kilomètres, ils ont pas besoin de passer à l'Office national de l'énergie. O.K.?  
Supposons que s'ils voudraient faire 12 kilomètres, ils sont obligés de passer par l'Office national  
de... demander la permission et faire la demande à l'Office national de l'énergie. À quatre  
kilomètres, ils ne le sont pas obligés.

925

**LA PRÉSIDENTE :**

930

O.K., alors, votre question, c'est par rapport à la réglementation de l'ONÉ, O.K. On va y revenir, si vous permettez, monsieur Asnong, mais on va continuer par rapport à la pression puis on va revenir ensuite par rapport à la réglementation de l'ONÉ sur les longueurs de pipelines ou de gazoducs puis le processus d'autorisation. Donc, on va continuer, là, mon collègue et moi, par rapport à la pression, parce qu'on a des questions, nous aussi.

935

**M. JEAN ASNONG :**

O.K.

940

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça vous va?

945

**M. JEAN ASNONG :**

Continuez.

**LA PRÉSIDENTE :**

950

O.K. Notez-les, là, vos questions, là, inquiétez-vous pas, on va...

**M. JEAN ASNONG :**

955

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... on va y arriver.

960

**M. PIERRE RENAUD :**

Bon, juste pour continuer, là, c'est le 82 terajoules qui m'a bloqué, on a une conduite de huit pouces dans laquelle on transporte 82 terajoules/jour et on doit ajouter une conduite de 12 pouces, je comprends la surprise de monsieur Asnong, on met une conduite de 12 pouces pour transporter 10 terajoules supplémentaires. Je comprends le concept, mais est-ce qu'on aurait pu simplement remplacer la conduite existante par une conduite de 12 pouces? Auquel cas, madame Lachapelle,

965

ça aurait une incidence sur le niveau de risque, là, parce qu'on aurait juste une conduite plutôt que d'en avoir deux.

970 Est-ce que c'est une option qui aurait pu être envisagée?

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Wilson?

975

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je suis pas certaine que j'ai bien compris la question. Pour le projet qu'on a en ce moment, on remplace pas la conduite de huit pouces, on ajoute un prolongement, et justement, la raison pour l'ajout, c'est d'ajouter... de ne pas avoir la perte de pression. Alors...

980

**M. PIERRE RENAUD :**

Mais si on met une conduite plus grosse, on va avoir une perte de pression moins grande? C'est ça le principe d'un looping, là, je veux dire, on ajoute... Alors, si on remplace la conduite existante de huit pouces par une conduite de 16 pouces, on va réduire la perte de pression, là?

985

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Alors, Monsieur le Commissaire, on pourrait remplacer le huit pouces dans la section du quatre kilomètres pour être capable d'avoir le même effet que d'ajouter le 12 pouces. La seule chose, c'est qu'il faudrait arrêter le débit et on pourrait pas continuer le débit avec notre client pendant cette période-là ou il faudrait ajouter une autre ligne pendant qu'on fait le remplacement de la ligne de huit pouces.

990

995

Alors, on aurait les mêmes impacts environnementaux pour faire un changement de ligne. On aurait encore les gares de raclage à ajouter de part et d'autre du quatre kilomètres, faudrait faire la... mettre la ligne dans une distance de la ligne existante et c'est pas nécessairement la technique préférable parce que ça change pas les impacts nécessairement environnementaux pour le projet.

1000

**M. PIERRE RENAUD :**

Et la conduite que vous ajoutez, éventuellement, vous allez devoir la raccorder sur la conduite existante, vous allez le faire sans couper le débit, là?

1005

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1010 Monsieur le Commissaire, on ferait le raccordement avec la ligne existante avec un piquage à chaud au bout des lignes. Il y aurait pas d'arrêt de débit sur la ligne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1015 Mais là, vous venez de mentionner que, par rapport au risque entre... par rapport aux impacts environnementaux, ça serait la même chose, là, si vous mettiez un dédoublement temporaire pour remplacer la conduite, mais par rapport au risque, à l'analyse du risque, est-ce qu'il y aurait une différence?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1020 Madame la Présidente, je vais demander à madame Lachapelle de répondre.

**Mme LINA LACHAPELLE :**

1025 Alors, dans l'analyse de risque, puisque le risque est composé de la conséquence et de la probabilité des différents scénarios, si on a deux scénarios parce qu'il y a deux conduites, ça va doubler le risque, mais la conséquence demeure la même, peu importe qu'il y ait un ou deux pipelines, parce qu'on n'aura pas d'effet domino, un événement surviendra seulement sur une des deux conduites, mais dans le calcul du risque comme tel, puisqu'on tient compte de tous les scénarios en même temps, oui, le risque augmente avec une deuxième conduite, mais on demeure dans l'ordre du  $2 \times 10^{-6}$ , deux dans un million, pardon.

**LA PRÉSIDENTE :**

1035 Pourriez-vous expliquer plus clairement la distinction entre l'effet domino et l'effet cumulatif, s'il vous plaît?

**Mme LINA LACHAPELLE :**

1040 Oui, bien, il faut quand même que je réfléchisse. L'effet domino, ça serait un accident qui surviendrait sur une composante, ça pourrait être un accident externe, même, qui viendrait affecter une portion du gazoduc. Dans ce cas-ci, j'ai fait référence à un accident sur un gazoduc, sur une des deux conduites, qui pour... l'effet domino, ça serait que s'il y avait une rupture d'une conduite, il pourrait y avoir une deuxième rupture... une rupture du deuxième gazoduc.

1045

Ce que j'ai mentionné plus tôt dans la présentation, c'est que l'effet domino est pas possible de par la distance qui sépare les deux gazoducs, une dizaine de mètres, et du fait que les gazoducs sont séparés, sont enterrés, pardon. Et les événements qu'on regarde, ce sont des événements de rupture ou de fuite. Donc, il y a pas d'effet domino possible.

1050

Quelle est la différence avec le risque...

**LA PRÉSIDENTE :**

1055

L'effet cumulatif.

**Mme LINA LACHAPELLE :**

... l'effet cumulatif?

1060

**LA PRÉSIDENTE :**

Um-hum.

1065

**Mme LINA LACHAPELLE :**

L'effet cumulatif, c'est qu'on regarde les différents scénarios qui ont été évalués dans l'analyse de risque technologique et il y en a plusieurs qui ont été regardés, le scénario normalisé, donc, la rupture totale, suivie d'un feu en chalumeau. Ensuite, on a regardé une fuite partielle, une fuite partielle majeure et une fuite partielle mineure, une fuite partielle majeure étant une brèche de, je crois, 10 centimètres et une fuite mineure, de 1 centimètre de la conduite. Et on a les mêmes scénarios pour le deuxième gazoduc.

1070

Chacun de ces scénarios ont une conséquence et une probabilité, et on multiplie chacun et on additionne les résultats de chacun. C'est la sommation de tout ça. Ça, c'est le risque cumulatif.

1075

Alors, vous comprendrez que si j'ai une troisième installation, une quatrième installation ou un autre élément de danger, c'est toujours une addition au niveau du risque qui se fait et le risque augmente, mais la probabilité d'occurrence de l'événement, elle, demeure la même pour chacun des événements.

1080

1085 **LA PRÉSIDENTE :**

1090 Donc, je reviens un petit peu à la question de mon collègue à savoir si vous avez votre  
conduite principale et remplacez cette conduite principale-là avec un diamètre qui est plus grand,  
qui ferait en sorte que ça réduirait la pression et donc, ça vous permettrait de livrer à une pression  
contractuelle, vous nous avez expliqué que de faire une conduite temporaire, vous auriez une  
1095 interruption de service, et c'est la raison pour laquelle... parce que vous nous dites que les effets  
environnementaux, ce seraient les mêmes, mais par rapport au risque, là, on comprend que ça  
diminuerait les effets cumulatifs, mais pas l'effet domino, là, ça, on comprend ça, mais est-ce qu'il y  
a un précédent lorsque vous avez fait, justement, une conduite temporaire pour remplacer une  
conduite existante?

Madame Wilson?

1100 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui. Oui, alors, Madame la Présidente, pour répondre à votre question, ce que j'ai  
mentionné, c'est que si on remplace la ligne, on mettrait... sans mettre une ligne parallèle  
temporaire, on n'aurait pas d'arrêt de débit pendant la période qu'on a une ligne temporaire, mais  
les impacts environnementaux seraient les mêmes. Et normalement, on ne remplace pas un  
1105 pipeline s'il y a pas de raison de le remplacer.

Alors, vraiment, ce qu'on a ici, c'est qu'on peut faire un ajout, comme on a fait avec des  
projets en amont aussi, on fait un ajout, justement pour éviter la perte de pression, qui fait qu'on  
peut rencontrer des besoins qui ont été... qui est la raison pour la demande qu'on a reçue de  
1110 Vermont Gas pour augmenter la capacité.

Alors, c'est une façon technique qui se fait dans l'industrie pour ajouter de la capacité  
efficacement sur un réseau.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Je reviens à la question de mon collègue tantôt, parce que j'ai peut-être eu un moment  
d'inattention, j'ai peut-être pas bien compris votre réponse, mais là, on parle d'aménager un 12  
pouces... là on a un huit pouces pour environ 80 terajoules par jour, et là, on rajoute un 12 pouces,  
1120 donc un diamètre plus grand, pour 10. Pourquoi cette distinction? Pourquoi est-ce que c'est si  
gros? Pourquoi c'est 12 pouces?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1125

C'est vraiment une question technique et c'est vraiment pour être capable de livrer, comme vous voyez par le schéma que vous avez ici, c'est le 12 pouces qui nous donne qu'on pourrait livrer la capacité aux mêmes conditions qu'on a en ce moment avec le 82 terajoules par jour.

1130

**M. PIERRE RENAUD :**

Pour en revenir au point de monsieur Asnong, là, le gaz, il circule tout le temps dans les deux conduites, là?

1135

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui, le gaz circule tout le temps.

1140

**M. PIERRE RENAUD :**

C'est pas une réserve pour une pointe en hiver ou quelque chose comme ça, là, le gaz circule continuellement, même en période d'été, là, quand la demande est faible?

1145

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui, je peux confirmer que ça serait pas un réservoir, il y a un débit à travers les deux lignes jusqu'aux points de livraison avec les clients.

1150

**M. PIERRE RENAUD :**

Parce que la conduite n'est jamais à pleine capacité, sauf en période de pointe, la journée où il fait très froid ou je le sais pas, là, dans le Vermont, là. C'est ça qu'il faut comprendre?

1155

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Le système a un design qui prévoit les pointes de débit qui seraient justement pendant les pointes d'hiver, mais il y aurait un débit avec... toujours à l'année longue à travers le système.

1160

**M. PIERRE RENAUD :**

Est-ce que ça vous éclaire, monsieur Asnong?



**M. JEAN ASNONG :**

1165 J'aimerais poser une question sur le schéma qui est présenté là, pourquoi la ligne brune est pas connectée après la ligne grise? Il y a une erreur là-dedans. Là, ils l'ont connectée sur la verte, qui est la nouvelle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1170 Madame Wilson?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1175 Je pense que c'est peut-être juste une question de présentation, si j'ai bien compris la question, pourquoi on voit pas la ligne avant le...

**LA PRÉSIDENTE :**

1180 Oui mais en fait, ce qu'il disait, c'est que la ligne brune qu'on voit, pourquoi est-ce qu'elle n'est pas connectée au profil de pression existant, là, au scénario 1?

Oui, tu peux embarquer si tu veux, mais je pense c'était ça le sens de ma question.

Mais je pense que mon collègue a peut-être...

1185 **M. PIERRE RENAUD :**

Juste, monsieur Asnong, ce ne sont pas... c'est pas des tuyaux qui sont représentés là, là, c'est le graphique de la pression, là. C'est le niveau de pression, c'est un graphique, là, ce ne sont pas des tuyaux, là.

1190 **M. JEAN ASNONG :**

Pourquoi qu'il y a une différence entre la ligne... pourquoi qu'il y a une perte entre la ligne grise et la ligne brune, le début du nouveau dédoublement, là?

1195 **M. PIERRE RENAUD :**

Madame Wilson, là, peut-être.

1200

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1205 Je vais tenter de répondre à la question. Je pense que la question, c'est : Pourquoi cette ligne-là est pas reliée à ici? C'est juste une question de cartographie ou du schéma parce que c'est vraiment... c'est lié ici et ce qu'on a fait, c'est qu'en ce moment, l'entonnoir est ici et c'est pour ça que si on... sans l'ajout du 12 pouces, ça montre la perte de pression ici. C'est pas les pipelines ou le gazoduc qui sont notés ici, comme vous l'avez mentionné.

1210 **M. PIERRE RENAUD :**

Mais la différence entre la ligne grise et la ligne verte, c'est la quantité de gaz qui est transportée, est-ce que je me trompe?

1215 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

La ligne grise, c'est le profil de pression existante avec la demande qu'on a en ce moment.

1220 **M. PIERRE RENAUD :**

Avec 82 terajoules.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1225 Terajoules par jour.

**M. PIERRE RENAUD :**

Et la ligne verte?

1230

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

C'est l'ajout du 12 pouces, du prolongement du pipeline et l'ajout de capacité livrée au client à Vermont, de 10 terajoules par jour.

1235

**M. PIERRE RENAUD :**

Alors, c'est pour ça qu'il y a plus de perte de pression à ce point-là sur la ligne verte, parce qu'il y a plus de gaz, c'est ce que je comprends, là?

1240

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous expliquer l'effet d'entonnoir et, en fait... parce que là, vous avez dit « ça prend un effet d'entonnoir qui va augmenter la pression », est-ce que vous pouvez l'expliquer?

1250

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

L'effet d'entonnoir, c'est plutôt le fait qu'on a plus de perte de pression parce qu'on a un tuyau avec le même débit et il y a plus de friction à l'intérieur du pipeline. Alors, c'est pour ça qu'on a plus de pression et c'est pour ça que ce schéma démontre les pertes de pression de la station de compression avec les diamètres de pipelines.

1255

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, j'ai compris, mais à un moment donné, il y a une connexion qui se fait et donc, est-ce que c'est ça l'effet d'entonnoir qui fait que, par après, la pression est augmentée pour pouvoir répondre à la pression contractuelle? Parce qu'on passe de 2 à 1.

1260

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

L'effet d'entonnoir, c'est justement on a ici un point d'entonnoir en ce moment avec la ligne qu'on a en ce moment. Si on n'ajoute pas le doublement, on aurait une perte de pression, ce qui fait qu'on ne pourrait pas avoir les conditions à notre point de livraison avec notre client, comme on a en ce moment, qui est représenté par la ligne grise.

1265

1270

Avec la ligne verte, vous pouvez voir, aussitôt qu'on enlève l'effet d'entonnoir sur les quatre kilomètres, et on l'a à la fin des quatre kilomètres, vous voyez ici qu'il y a un point d'infection qui démontre qu'il y a plus de perte de pression à la fin, en aval du quatre kilomètres, comme vous voyez ici avec la ligne verte.

1275

**M. PIERRE RENAUD :**

L'effet d'entonnoir provoque une perte de pression, on voit la cassure, là, c'est ça?

1280 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui.

1285 **M. PIERRE RENAUD :**

Ce qu'on fait avec le quatre kilomètres, on déplace l'effet d'entonnoir. On avait l'effet d'entonnoir à Saint-Sébastien, on l'a maintenant à Pike River.

1290 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Exactement, on déplace l'effet d'entonnoir.

1295 **M. PIERRE RENAUD :**

Monsieur Asnong, est-ce que ça vous éclaire un peu?

1300 **M. JEAN ASNONG :**

Ça m'éclaire plus ou moins, mais il manque de pression à Philipsburg, si je comprends bien, et au début du nouveau doublement, il y a de l'espace avec les pointillés d'en haut et où qu'elle est la ligne verte, pourquoi mettre pas une pompe, pour faire de la pression, pour qu'on puisse la monter à la pression maximum?

1305 Parce que moi, le tuyau de huit pouces, on me dit qu'il est correct, O.K., la durée de vie, il y a déjà 50% de sa durée de vie qui est fini, qui est déjà en arrière; Vermont Gas, ils veulent avoir plus de volume, plus, et pour ça, il faut augmenter la pression dans le huit pouces, il y a de l'espace. Est-ce que le tuyau existant, il n'est plus... vu qu'il y a déjà 50% de sa vie de passé, est-ce qu'il est encore... est-ce qu'il peut accepter une pression plus élevée?

1310 **M. PIERRE RENAUD :**

1315 Madame Wilson, ce dont on discutait, monsieur Asnong, pourquoi on n'élève pas la pression à Saint-Sébastien, pourquoi on met pas de la compression à Saint-Sébastien, les critères qui ont fait que vous n'avez pas retenu cette option.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1320

Pour répondre à cette question-là, la section 4 de notre étude d'impact parle justement des alternatives et aussi le fait qu'on a regardé la station de compression à Candiac, qui ne donne pas cette possibilité d'augmenter la pression en amont et comme j'ai mentionné, on pourrait installer une station compression, mais le fait que ça serait une capacité beaucoup plus élevée que ce qu'on aurait besoin pour être capable de répondre aux 10 terajoules par jour, ce qui fait que l'ONÉ ne permettrait pas nécessairement de capacité excédentaire étant donné que le besoin serait rencontré avec le quatre kilomètres de doublement sur une ligne parallèle à une ligne qu'on a déjà, une ligne de huit pouces, et c'est une façon technique d'être capable de répondre à cette augmentation de capacité d'à peu près 12 %.

1325

1330

**M. PIERRE RENAUD :**

Est-ce que la compression coûte plus cher que le looping? Si on voulait mettre de la compression à Saint-Sébastien, est-ce que ce serait plus dispendieux que le looping?

1335

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

La compression serait beaucoup plus chère pour les besoins qu'on aurait, qui sont en demande ici pour la capacité additionnelle.

1340

**M. PIERRE RENAUD :**

Actuellement, qu'est-ce que l'ONÉ vous demande? Vous nous dites que l'ONÉ aurait pas permis ça, là, quels sont les critères pour accepter un projet, là? Comme un projet comme ça, quels seraient les critères qui font que l'ONÉ va accepter le projet?

1345

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Les démarches devant l'ONÉ, ce serait qu'on reçoit une demande d'un client pour capacité additionnelle et que nous, on a les contrats pour soutenir cette capacité additionnelle. Suite à ça, on regarde la taille qui est requise pour être capable de répondre, c'est quoi les alternatives qu'on aurait pour répondre à cette capacité additionnelle-là.

1350

Évidemment, on a regardé la compression en amont du système et on a regardé une technique qui est utilisée pour le doublement de ligne, pour être capable de répondre à une capacité additionnelle qui est relativement mineure pour ajouter une station de compression au complet en amont.

1355

1360 Mais effectivement, on pourrait ajouter une station de compression, mais je pense que ça serait une... on aurait beaucoup plus de capacité qu'on aurait besoin, on n'aurait pas les contrats pour justement soutenir cette addition de compression.

**M. PIERRE RENAUD :**

1365 Actuellement, combien qu'il y a de volume contracté au point de livraison Philipsburg?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1370 Il y a 82 terajoules.

**M. PIERRE RENAUD :**

1375 Ça, c'est la capacité de la conduite, mais combien qu'il y a de capacité contractée ferme au point à Philipsburg?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je pourrais vérifier et vous revenir avec ces informations-là exactes.

1380 **M. PIERRE RENAUD :**

1385 J'ai regardé sur votre site, si je vous dis 75 000 gigajoules/jour? Quand je regarde la *Contract Demand Energy* sur le site de TCPL, on parle de 75 000 gigajoules/jour à Philipsburg, pour livraison à Philipsburg. Ça inclut pas le 10 000 gigajoules/jour, j'imagine?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1390 Non. Faudrait que je vérifie, j'ai pas ces chiffres avec moi, mais je vais vous revenir avec les chiffres.

**M. PIERRE RENAUD :**

1395 O.K. Parce que j'aimerais ça savoir, on ajoute 10 000 gigajoules/jour... si on ajoute 10 000 gigajoules/jour à 75 000, on est à 85 000. La capacité est 82, comment cette analyse-là a été faite? Est-ce qu'elle a été faite avec 92 ou avec 85? J'aimerais ça comprendre.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je prendrai l'engagement de vous revenir avec les informations exactes.

1400

**M. PIERRE RENAUD :**

Merci.

1405

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais faire intervenir le ministère de la Sécurité publique. J'imagine que vous avez regardé ce projet-là, est-ce que vous avez regardé ou analysé si c'était effectivement un réservoir versus une conduite? Est-ce que vous vous êtes penché là-dessus?

1410

**M. STEVE BOIVIN :**

Non. Non, pas du tout, c'est pas dans le mandat, c'est pas dans le champ de compétence du ministère de la Sécurité publique d'évaluer ce type de question-là. C'est de valeur. Il y a le guide au ministère de l'Environnement sur les risques technologiques qui a été analysé. Chez nous, on a analysé... il y a un avis de recevabilité qui a été transmis et qui a été jugé satisfait de l'analyse de risque qui a été faite.

1415

Donc, non, la question d'entreposage et tout, effectivement, on peut pas... on n'a aucun règlement, loi habilitante qui peut répondre à cette question-là, ou analyser cette question-là. Désolé.

1420

**LA PRÉSIDENTE :**

Je reviens à vous, monsieur Asnong, est-ce que vous avez... là, vous avez posé vos deux questions, je vais vous inviter à vous réinscrire à l'arrière et je vais faire intervenir monsieur Martin Bellefroid, le maire de la municipalité de Pike River.

1425

Dans un premier temps, j'aimerais vous féliciter, vous avez été réélu par acclamation.

1430

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Bien oui, merci.

1435

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous et toute votre équipe. Bravo!

1440 **M. MARTIN BELLEFROID :**

1445 Mais pas toute l'équipe au complet, il y a eu un petit peu de chaise musicale, mais il semble qu'on est encore le même nombre qu'on était avant les mises en nomination. Merci. Chez nous, à Pike River, il y avait peut-être pas autant des citoyens proches que des membres du conseil qui se sentent un peu une pression sociale de s'assurer qu'on laisse pas faire un pipeline à proximité des maisons sans avoir posé des questions. C'est pour ça qu'on a voulu qu'il y ait des audiences, pour être sûr d'aller jusqu'au fond des choses puis s'assurer que c'était la meilleure... que la meilleure chose avait été faite à proximité des maisons. Parce que dans notre cas, on n'a pas tant de risque que... dans le milieu du village, on n'a pas aucun service, mais il y a du gaz, il y a du pétrole qui circule pour aller aux États-Unis, fait qu'on se sent un peu une obligation de s'assurer qu'on met pas nos vies en danger dans notre municipalité pour desservir du monde ailleurs.

1450 Si on fait attention à ce qu'on fait chez nous, bien, on se dit, faut qu'on fasse en premier attention à nous autres avant de laisser passer des choses pour aller dans d'autres marchés. Si on avait la chance d'avoir du gaz naturel partout chez nous, peut-être qu'on aurait une acceptabilité du risque du gaz, mais là, on n'en a pas, fait que c'est pour ça qu'on sent qu'on a une pression à s'assurer qu'est-ce qui passe chez nous puis qui nous dessert pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

1460 Alors, vos questions.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

1465 Ma question, la première, c'est : S'il y avait un nouveau pipeline qui se faisait à proximité de maisons, du type style 12 pouces, ça serait quoi la distance des maisons ou d'un noyau de maisons qui serait acceptable pour que le ministère de l'Environnement soit d'accord? Est-ce que ça serait la même qu'actuelle ou si ça serait plus loin?

1470 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, on va demander soit au ministère de la Sécurité publique dans un premier temps, est-ce que vous avez des guides par rapport à la distance des résidences face à un pipeline de 12 pouces?



1475

**M. STEVE BOIVIN :**

1480

Non, on n'a aucun guide, on utilise les mêmes références qui ont été utilisées, donc le CRAIM, là, le Conseil de réduction des risques... oui, mais j'ai pas... excusez... industriels majeurs. On utilise le même type de références, alors on arriverait au même résultat. C'est pour ça qu'on a dit que l'analyse de risque était, selon nous, recevable, mais je vais passer la réponse à la...

**LA PRÉSIDENTE :**

1485

Oui, madame Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Mme MIREILLE PAUL :**

1490

Bien, en fait, effectivement, comme l'a dit mon collègue de la Sécurité publique, lorsqu'on envoie au promoteur qui a déposé un avis de projet chez nous une directive d'étude d'impact, cet aspect-là, lorsque c'est pertinent, l'aspect du risque technologique est requis, le promoteur doit appliquer ce que madame Lachapelle a présenté en début de séance ce soir et si la situation au niveau de l'utilisation du sol était différente, c'est-à-dire que si les maisons... si vous aviez un quartier résidentiel à proximité et si on n'était pas en zone agricole, cet exercice-là d'analyse de risque technologique devrait être refait en prenant en compte les paramètres que vous avez mentionnés, donc la proximité des résidences, et pour ça, bien, il y a donc l'utilisation du sol aux alentours et il y a ensuite certains critères pour pouvoir établir une distance qui est suffisamment respectueuse de ces maisons-là et éviter autant que faire se peut, parce que le risque zéro n'existe pas, autant que faire se peut une catastrophe.

1495

1500

**LA PRÉSIDENTE :**

1505

O.K. Alors, pour être plus précis, je vais retourner, vu que vous aviez... les deux ministères nous ont donné un petit peu, là, les guides généraux, maintenant, par rapport à vous, madame Lachapelle... pardon, madame Wilson, il a posé une question très précise, à quelle distance par rapport aux maisons est-ce que ce pipeline peut être aménagé.

1510

Puis corrigez-moi, est-ce qu'il y avait un autre aspect à votre question, monsieur Bellefroid?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Bien, si c'était un nouveau pipeline.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Un nouveau pipeline.

1520 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Nouveau ou s'il y en avait pas un autre à côté, à quel endroit on le situerait pour que ça...

**LA PRÉSIDENTE :**

1525 O.K., je comprends.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

C'est ça.

1530

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Alors, madame Wilson?

1535

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Alors, je vais demander à madame Lachapelle de répondre à la question.

1540 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Alors, Madame la Présidente, le fait qu'il y ait un ou deux gazoducs ne va pas vraiment changer la distance. Dans ce cas-là, on a démontré qu'avec deux gazoducs à 100 mètres, on pourrait avoir une occupation à haute densité résidentielle, haute densité.

1545

Alors, dans l'étude d'impact, à la section 8.5, on donne le risque pour la nouvelle conduite seulement et si c'était une seule conduite, donc je fais abstraction de la conduite qui est existante, je fais pas le risque cumulatif, on regarderait le risque individuel donné par cette conduite-là et on verrait qu'on pourrait également, là, à ce moment-là, un peu plus près de 100 mètres, avoir du résidentiel haute densité.

1550

**LA PRÉSIDENTE :**

1555 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Bellefroid?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

1560 Bien, en partie, là, mais j'ai quand même des réflexions par rapport à la proximité de la maison la plus proche par rapport au pipeline, là. Il y en a deux qui ont été construits en conformité à nos règlements municipaux, parce que c'est beau de dire que le pipeline est en zone agricole, mais il y a quand même des maisons qui sont très très très très très près.

**LA PRÉSIDENTE :**

1565 Um-hum.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

1570 Moi, j'ai mesuré avec ce que j'avais comme capacité, là, la matrice graphique puis l'inspecteur municipal, on a l'impression qu'on serait à peu près en dedans de 50 mètres de la ligne de gaz, chez nous, pour une des maisons, puis pour à peu près 30 maisons, bien, qui seraient dans la zone de radiation thermique. Fait que c'est sûr qu'on peut pas dire, nous autres, que ça... qu'on pense qu'il y a aucun danger.

1575 Je suis d'accord que le 2.5 chances sur un million est vraiment minime, mais pour nous autres, la proximité de ces deux-là, le fait qu'ils soient interreliés, le fait qu'il y ait une gare de raclage, c'est toutes des affaires qui, d'après nous autres, si c'était deux seuls pipelines en plein champ, peut-être que le risque est vraiment minime, mais avec la gare de raclage, il va avoir un repiquage de la première ou de la deuxième une dans l'autre, c'est toutes des interventions qui amènent une interaction entre les deux, puis d'après nous autres, là, on n'est pas des spécialistes, mais il y a plus de danger quand t'as deux affaires qui sont collées une sur l'autre.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'était la question de l'effet domino puis de l'effet cumulatif. Mais pendant que je vous ai ici, monsieur le maire, est-ce que je peux vous poser des questions?

1590

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui.

1595

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Vous parliez de deux résidences qui ont été construites en conformité avec votre réglementation municipale, est-ce que c'est possible de nous dire l'année de construction?

1600

**M. MARTIN BELLEFROID :**

La dernière, ça fait... d'après moi... la dernière, c'est un remplacement sur un terrain, fait qu'il y en avait une existante puis ils en ont reconstruit une autre à la place.

1605

**LA PRÉSIDENTE :**

Um-hum.

1610

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Bougez pas, je vais juste vérifier avec mes confrères.

**LA PRÉSIDENTE :**

1615

Fait qu'environ cinq ans.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

1620

Maximum cinq ans, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

1625

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Peut-être même moins parce que là, elle a été mise à vendre et...

1630

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Ça fait que ça, c'est une. Vous avez parlé de deux.

1635 **M. MARTIN BELLEFROID :**

La deuxième est voisine, mais celle-là, depuis aussi longtemps que moi, je me souviens, à Pike River, elle était là, fait que...

1640 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

1645 **M. MARTIN BELLEFROID :**

... ça a peut-être déjà été un chalet au départ puis ça, c'était avant la *Loi sur la CPTAQ*.

**LA PRÉSIDENTE :**

1650 O.K.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Mais c'était en zone verte, fait que...

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, je comprends.

1660 **M. MARTIN BELLEFROID :**

... je pourrais penser 40 ans ou 50 ans, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1665 O.K. Merci d'avoir répondu à mes questions.

Puis je vais revenir à vous, madame Wilson. En fait, quels sont les paramètres qui limitent l'implantation de nouvelles maisons près d'un gazoduc ou... dans un premier temps, ça, c'est le premier aspect de ma question. Donc, nouvelle implantation de maisons à proximité d'un gazoduc.

1670 Et dans un deuxième temps, quand vous choisissez le tracé d'un gazoduc et que vous êtes en présence de certaines résidences, est-ce qu'il y a certains critères que vous évaluez pour dire, bien, on va les éviter, ces résidences-là, on va passer plus loin?

1675 Là, je comprends, là, qu'on suit un gazoduc existant, mais disons, pour les fins de la chose puis pour la compréhension de la façon dont vous procédez ou qu'un promoteur, là, de gazoduc, faisons abstraction du gazoduc existant, donc quand vous regardez carte blanche, là, donc, il y a deux aspects. Le premier aspect, c'est par rapport aux maisons, qu'est-ce qui pourrait limiter l'implantation des maisons à proximité d'un gazoduc? Puis s'il y a déjà des maisons existantes, est-ce qu'il y a des critères qui sont évalués? Madame Wilson?

1680 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je vais juste consulter monsieur Veilleux puis madame Lachapelle. Madame la Présidente, monsieur Veilleux va prendre la parole.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.  
Monsieur Veilleux.

1690 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

1695 Donc, Madame la Présidente, peut-être un point à préciser d'abord, c'est que dernièrement, on a fait une dernière tournée aux alentours du projet et la maison la plus près qu'on a calculée est à 112 mètres, donc, par rapport au pipeline projeté, et les deux pipelines sont à 10 mètres l'un de l'autre. Donc, c'est 112 mètres de la résidence la plus près.

1700 Pour répondre à votre question aussi par rapport est-ce qu'il y a des paramètres qui existent pour installer une nouvelle maison, par exemple près d'un réseau existant, ou même s'il y a pas de réseau, je vais y venir par la suite, il y a pas de résidence, c'est qu'il y a pas de limite à installer des résidences à proximité d'une emprise. Les droits que les compagnies obtiennent, c'est les droits à l'intérieur de la servitude. Donc, si la servitude a 20 mètres, il y a une zone de sécurité qui s'applique au niveau de l'office qui est de 30 mètres de chaque côté de la conduite, mais il y a pas d'interdiction de construction dans cette zone-là.

1705 Donc, si les gens veulent venir s'installer à côté d'un réseau à l'intérieur de l'emprise, mais de chaque côté, c'est possible qu'ils puissent le faire.

1710

Au niveau des critères de choix de tracé, supposons qu'il existe pas de ligne, qu'est-ce qu'on fait? L'expérience montre qu'un des principaux critères, c'est de suivre les infrastructures existantes. C'est important au niveau du développement du territoire, c'est important aussi pour réduire l'empreinte, parce que lorsqu'on va rassembler les servitudes ou les lignes existantes, on évite de multiplier sur le territoire des pipelines, ou des lignes électriques, ou toute autre infrastructure du genre. Donc, c'est un des principaux critères.

1715

Par expérience, on voit que lorsqu'on arrive à certains endroits, pour traverser des routes, des autoroutes ou autres obstacles du genre, souvent, en bordure des routes, il y a des résidences. Les gens se sont implantés en bordure des *résidences* et continuent de le faire, question d'accessibilité et etc., etc... Donc, c'est difficile, même dans le cadre d'un nouveau projet, d'être loin de toutes les résidences et d'être loin de tout le monde, parce que le gaz naturel a besoin d'être desservi aussi à proximité des populations.

1720

Il y a d'autres critères qui nous permettent aussi de localiser des pipelines si on n'a pas d'infrastructures, on peut tenter de suivre des lignes de l'eau, des limites de propriétés. On peut tenter de suivre des bouts de champs qui sont à la limite des milieux boisés. On tient compte, bien sûr, des aires protégées. On tient compte des espèces à statut particulier, etc., mais dans le cas qui nous concerne, on est déjà adjacent à une infrastructure existante et, qui plus est, la nouvelle structure qui va être installée, il y en a déjà une qui est exploitée par cette compagnie-là.

1725

1730

Donc, c'est un peu dans ce contexte-là qu'on croit que le réseau qui est parallèle à la ligne existante pour diminuer l'empreinte environnementale, les gens aussi dans la région et tous les... pas les propriétaires... oui les propriétaires savent très bien où ils sont, le réseau, où il est le réseau. Les premiers répondants savent où il est le réseau aussi. Comme j'ai mentionné dans ma présentation, les systèmes de drainage ont été établis en fonction de cette ligne-là aussi.

1735

Donc, tout ça fait en sorte qu'on considère que c'est le tracé qu'il faut privilégier.

**M. PIERRE RENAUD :**

1740

Il y a d'autres projets qui sont faits par TCPL. Il y en a un, entre autres, qui est assez similaire à celui-là, bien, on parle pas d'un tuyau de huit pouces, là, on parle quand même d'un tuyau plus gros, c'est l'extension à Vaughn, en Ontario, dans le sud de l'Ontario, entre Kings North et Maple, là, il y a une extension qui est faite, il y a un gazoduc existant.

1745

Il y a eu beaucoup d'options de tracés parce que l'emprise existante peut pas avoir un autre tuyau de... on parle d'un tuyau de 42 pouces, là, je pense, ou en tout cas... Mais il y a des tracés qui ont été rejetés parce que c'étaient des zones où il y avait beaucoup d'habitations ou de potentiel

1750 de développement d'habitations et c'étaient des tracés qui étaient... il y en a deux, entre autres, qui ont été rejetés, là, parce qu'ils étaient... mais ils étaient plus courts que celui qui a été choisi. Ça veut dire que c'est un critère qui est quand même important, là.

Parce que celui qui a été choisi est un tracé qui est plus long, là. Alors, c'est un critère, je voulais savoir, ce critère-là est important, le nombre de maisons, est-ce que je me trompe?

1755 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Monsieur Veilleux va répondre aussi à cette question.

1760 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

En fait, je peux pas vous parler du projet dont vous faites mention parce que je...

**M. PIERRE RENAUD :**

1765 Je vous demande pas ça non plus, là.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

1770 Non mais des fois, ça aide à répondre, mais je peux pas vous aider de ce côté-là. En fait, oui, c'est important la présence des résidences et dans le cas qui nous concerne, on parle d'à peu près entre 10 et 20 résidences, *grosso modo*, peut-être un peu plus, dans les zones de radiation. Madame Lachapelle pourra vous en parler plus en détail.

1775 Si vous regardez par exemple les réseaux qui ont été installés au Québec en gaz naturel depuis la fin des années '50, ces réseaux-là ont été installés à travers... En fait, TransCanada produit au Québec depuis la fin des années '50. C'est rentré en Ontario, dans le coin de St-Téléphore. La première fois qu'il y a eu une construction, il y a eu une ligne d'installée, vers la fin des années '50.

1780 Dans les années '80, il y a eu une deuxième ligne qui a été installée. Donc, on parle de 20-24 pouces. Et dans les années 2000, il y a une troisième ligne qui a été installée de 36 pouces, et ces projets-là se sont faits de façon adjacente aux lignes existantes une année après l'autre. Même plus que ça, j'en viens à la proximité de la population, il y a des réseaux qui se sont construits dans les années '80 et puis ils étaient éloignés de la population. C'est certain que c'est important de s'éloigner de la population, mais la population s'est rapprochée de ces réseaux-là et maintenant, le pipeline est entouré de population.

1785



1790 Le seul endroit où il y a pas d'installations qui sont la propriété des résidents, c'est où l'emprise est implantée. Donc, si vous voulez, on peut vous montrer une photo qui peut exprimer ça, mais c'est possible. On cherche pas, lorsqu'on fait une nouvelle ligne, à s'en aller dans les municipalités à travers les noyaux urbains, c'est pas ça qu'on fait, mais ce que j'essaie juste d'exprimer, c'est que ces réseaux-là, c'est possible qu'ils soient exploités de façon sécuritaire, même en présence de bâtiments et de résidences de chaque côté.

1795 Donc, encore une fois, si vous voulez voir une photo ou quelques-unes, on pourra vous montrer comment ça s'est développé dans le temps et vous montrer que ça existe, et beaucoup plus de résidences qu'on l'a ici dans le cadre du projet de quatre kilomètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

1800 Merci, monsieur Veilleux.

1805 Je vais me tourner maintenant auprès du ministère de la Sécurité publique. Dans un dossier similaire en 2007, donc, le premier prolongement, le premier doublement de Saint-Sébastien, il était mentionné qu'il existait un guide de votre ministère qui établissait des normes de sécurité pour l'aménagement du territoire au regard d'installations comportant des risques pour la sécurité des personnes. Est-ce que ce guide existe toujours?

**M. STEVE BOIVIN :**

1810 Je suis désolé, je peux pas répondre à la question spécifique parce que l'aménagement du territoire est... nous, ici, on est en intervention aux opérations de sécurité civile, donc des mesures d'urgence, parce qu'on a été convoqués pour le dossier des plans de mesures d'urgence, mais l'aménagement du territoire, c'est une autre direction. Alors, je pourrais pas m'avancer.

1815 Je sais qu'il y a beaucoup de questions qu'on gère au niveau de l'aménagement du territoire, mais le guide que vous parlez de 2007... Pourtant, ça fait 16 ans que je suis là, là, mais non, je peux pas vous répondre. Désolé.

**LA PRÉSIDENTE :**

1820 Puis justement...

**M. STEVE BOIVIN :**

1825 Mais je peux vous revenir, par contre, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Pardon?

1830

**M. STEVE BOIVIN :**

Je peux vous revenir, là.

1835

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, absolument, ce serait apprécié.

1840

**M. STEVE BOIVIN :**

O.K.

**LA PRÉSIDENTE :**

1845

Mais justement, vous parlez de l'intervention...

**M. STEVE BOIVIN :**

Oui.

1850

**LA PRÉSIDENTE :**

... est-ce que dans le cadre de l'intervention, justement, est-ce qu'il y a des distances qui seraient à respecter qui feraient... qui auraient un impact, justement, sur l'intervention?

1855

**M. STEVE BOIVIN :**

Bien, je reviens à la question que vous nous avez posée sur l'évaluation du risque, comme le promoteur a spécifié, on préférerait qu'il y ait pas de résidences, donc le risque zéro, en tout temps, parce que notre priorité, c'est la protection des citoyens. Sauf que, on le voit dans le ferroviaire, il existe des normes de bonnes pratiques, mais c'est toujours une question de zone tampon dans tous les risques industriels.

1860

1865           Donc, où je veux en venir à ça, c'est la CMM a mis en place un nouveau règlement, la  
Communauté métropolitaine de Montréal, sur le risque, ils ont été sur la nuisance par le bruit et  
beaucoup plus que les risques industriels, donc les matières dangereuses. Alors, c'est pour ça que  
nous, lorsqu'on fait des avis ou qu'on fait des liens avec les municipalités, notre importance, c'est  
de faire la communication du risque.

1870           Donc, c'est sûr que s'il y a une, deux, trois, quatre, cinq, six résidences, il faut que ces  
résidences-là, avec la municipalité, les premiers répondants, connaissent le risque, et c'est pour ça  
que nous, ce qu'on souhaite, c'est que l'analyse de risque à l'annexe G soit communiquée auprès  
de la municipalité et comprise avec une liaison avec le promoteur. Et, si possible, peut-être mettre  
des protections passives pour protéger, ça peut être fait, ça, pour protéger les résidences.

1875           C'est un risque accru, mais on l'a vu que le risque est faible quand même, là, selon les  
bonnes pratiques dans le domaine, là. Je sais pas si je réponds à votre question.

**LA PRÉSIDENTE :**

1880           Justement, là, vous parlez faut que toute cette question de risque, là, l'annexe G soit  
communiquée, est-ce que c'est vous qui communiquez? Est-ce que c'est le promoteur?

**M. STEVE BOIVIN :**

1885           C'est le promoteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

1890           C'est le promoteur. Puis est-ce que vous, vous avez... est-ce que vous surveillez, est-ce  
qu'il y a une surveillance par rapport à cette communication-là pour s'assurer que ce soit fait?

**M. STEVE BOIVIN :**

1895           Le bon terme, ce serait « on supporte ». C'est on supporte les municipalités pour faire face  
à tout style de sinistres, donc, une bonne préparation, une bonne formation, un bon exercice, par  
des exercices, et aussi par le maintien des connaissances des bonnes pratiques dans le domaine.  
Ça, c'est notre rôle.

1900

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 O.K. Donc, ça suppose *a priori* que vous avez pris connaissance du risque et que vous en avez fait une analyse?

**M. STEVE BOIVIN :**

1910 Ça, c'est fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1915 Ça, c'est fait?

**M. STEVE BOIVIN :**

Oui.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Et donc, c'est accepté, comme vous l'avez...

**M. STEVE BOIVIN :**

1925 Bien, « accepté », c'est un grand terme.

**LA PRÉSIDENTE :**

1930 O.K.

**M. STEVE BOIVIN :**

1935 Parce que comme j'expliquais, on n'a aucune loi ou règlement qui demande notre acceptation. Nous, nous avons transmis au ministère de l'Environnement l'appréciation qu'on jugeait recevable, l'analyse de risque.

**LA PRÉSIDENTE :**

1940 Très bien.

Et madame Paul, par rapport, justement, est-ce que... cette communication-là, est-ce que vous, avant... dans votre analyse, est-ce que vous regardez tout cet aspect de communication du risque?

1945 **Mme MIREILLE PAUL :**

1950 Dans le cas du projet qui nous occupe, tout le volet analyse de risque technologique, plan de mesures d'urgence, échanges entre les principaux intervenants, ça va faire partie de notre analyse parce que c'est considéré, comme l'a été considéré à l'époque au moment du doublement à Saint-Sébastien, c'est considéré comme un enjeu majeur du projet. On entame cette portion-là de notre travail immédiatement après les audiences publiques qu'on tient cette semaine.

**LA PRÉSIDENTE :**

1955 Merci, madame Paul.

Alors, je reviens à vous, madame Wilson, quelles sont vos stratégies de communication par rapport au risque?

1960 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Madame la Présidente, je vais juste consulter pour voir qui va vous répondre. Madame la Présidente, je vais demander à madame Lachapelle de répondre et aussi potentiellement de monsieur Thibault de compléter la réponse.

1965 **Mme LINA LACHAPELLE :**

1970 Alors, Madame la Présidente, la communication du risque, comme l'a exprimé madame Paul du ministère de l'Environnement, commence dans l'élaboration de l'étude d'impact où, effectivement, c'est un enjeu qui a été mentionné, identifié et discuté dans l'étude d'impact, présenté et discuté également aux soirées d'information, dont la soirée d'information également du BAPE, et la soirée d'aujourd'hui constitue également une période d'information où on peut échanger sur le sujet.

1975 Je ferais mention qu'il y a pas de loi qui exige... ou de règlement, là, qui oblige d'avoir une communication sur la gestion du risque. Il y a le règlement au niveau des urgences environnementales, qui est une réglementation fédérale, mais ça va pas couvrir les installations de pipelines.

1980 Alors, l'opportunité d'aujourd'hui permet cette discussion-là, mais lors de l'exploitation du pipeline, il y a des activités de communication qui se sont faites également, et là, je vais laisser monsieur Carl en discuter.

**M. CARL THIBAUT :**

1985 Madame la Présidente, pour faire un suivi au dossier de la prévention... pour les mesures d'urgence, pardon, on va effectuer une rencontre avec la municipalité de Pike River, c'est-à-dire le service incendie pour discuter du projet et du pipeline existant.

**M. PIERRE RENAUD :**

1990 Juste pour parler du pipeline existant, mais est-ce qu'il y a un plan de mesures d'urgence actuellement, pour le gazoduc actuel?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

1995 Oui, Monsieur le Commissaire, il y a un plan de mesures d'urgence, je vais laisser monsieur Carl Thibault avec la parole.

**M. CARL THIBAUT :**

2000 Oui, Monsieur le Commissaire, il y a présentement un plan de mesures d'urgence pour Saint-Sébastien et Pike River.

**M. PIERRE RENAUD :**

2005 Est-ce que ce plan-là doit être approuvé par le ministère de la Sécurité publique?

**M. STEVE BOIVIN :**

2010 Encore une fois, on aimerait bien, mais... on aimerait bien, mais non, on n'approuve pas de plan de mesures d'urgence. Par contre, encore une fois, j'ai pas le terme, on analyse ou on apprécie le plan de mesures d'urgence puis ce qu'on fait, on revient auprès de la compagnie ou de l'ONÉ pour demander des changements.

2015 On l'a fait avec Enbridge, on l'a fait avec différents pipelines puis éventuellement, on a déjà une rencontre de prévue avec la compagnie le 9 novembre pour faire état de l'appréciation des

plans de mesures d'urgence et compagnie. Mais on n'a pas ce mandat-là d'approuver le plan de mesures d'urgence d'une compagnie qui est régulée par le fédéral.

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Paul, vous voulez intervenir?

2025 **Mme MIREILLE PAUL :**

Oui, je voulais seulement ajouter une information pour monsieur le commissaire, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, comme c'est le gouvernement qui autorise le projet, bien, le gouvernement se permet d'exiger une approbation du plan de mesures d'urgence, mais ça se fait pas à l'étape où on est actuellement. Ça va se faire à l'étape où est-ce qu'on dépose les plans et devis. C'est peut-être un petit peu administratif, là, mais il y a une autre étape d'approbation après l'approbation du projet global par le gouvernement, qui est une approbation ministérielle, et au moment du dépôt des plans et devis, on peut exiger le dépôt du plan d'urgence, qu'on évalue en collaboration avec nos collègues du MSP, avec nos collègues du MSSS aussi, très souvent, qui sont aussi préoccupés par les questions de sécurité des citoyens.

2035 **M. PIERRE RENAUD :**

Juste pour revenir aussi, est-ce qu'il y a eu des formations ou est-ce qu'il va y en avoir avec le nouveau gazoduc? Mais avec le gazoduc existant, est-ce qu'il y a eu des formations des pompiers, des communautés locales possiblement de Pike River? Et est-ce qu'il y a eu des exercices de faits dans les dernières années, là, je vais dire, ou à quand remonte la dernière simulation ou le dernier exercice?

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Wilson?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2050 Je vais demander à monsieur Thibault de répondre.

**M. CARL THIBAUT :**

Oui, Monsieur le Commissaire, en juin dernier, on a eu une rencontre avec le chef pompier de St-Armand-de-Philipsburg qui dessert Pike River. Ça, ça a été en juin, donc, on a établi à janvier

2018 une date pour une formation conjointe, une formation à leurs locaux, pour le projet qui nous préoccupe.

2060 **M. PIERRE RENAUD :**

Mais j'imagine que les gens, les intervenants ont été formés parce qu'il y a quand même un gazoduc qui est là, là, qui est là depuis 1966. J'imagine qu'il y a eu des...

2065 **M. CARL THIBAUT :**

J'ai pas la date de la dernière formation.

2070 **M. PIERRE RENAUD :**

Oui, vous voulez intervenir, monsieur?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2075 Bien, moi, je suis maire depuis 2009 puis depuis ce temps-là, il y en a pas eu. J'étais conseiller depuis 2001, puis je pense pas qu'il y en ait eu depuis 2001 non plus, là. Je dis pas qu'il y a pas eu d'intervention puis de sensibilisation, mais il y a pas eu de formation ou de rencontres de travail de style mesures d'urgence, là. Puis on n'a pas plus inclus, on est fautif aussi à Pike River, on n'a pas plus inclus ce risque-là dans notre schéma de mesures d'urgence, là, parce que, bien honnêtement, jusqu'à ce qu'on se mette le nez dedans quand on a parlé du projet, on avait  
2080 l'impression que c'était pas si proche des maisons, quand on voit les tracés, on s'aperçoit, mais nous aussi, on pense qu'on a de l'ouvrage à faire, mais va falloir qu'on le fasse avec la compagnie puis avec le...

2085 La Sécurité civile est là pour nous aider à le faire, notre plan de mesures d'urgence, mais je pense pas qu'eux non plus pensaient qu'il y avait un degré de risque à intégrer dans nos schémas de mesures d'urgence. Parce qu'on en a parlé, mais, *t'sais*, on n'a pas dit que c'était « demain matin, faut le faire », là. On en a déjà discuté, mais on n'a jamais dit que c'était...

2090 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis si je peux me permettre une autre question, en tant que maire de la municipalité de Pike River, est-ce qu'à votre connaissance, est-ce que votre MRC a un schéma de couverture de risque?



2095 **M. MARTIN BELLEFROID :**

On a un schéma de couverture de risque incendie.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Incendie. Mais un schéma de sécurité civile?

2105 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui, mesures d'urgence.

**LA PRÉSIDENTE :**

2110 Excusez, je me suis trompée de terminologie, mais un schéma de sécurité civile où est-ce que, justement, les risques auraient été identifiés?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Je pense pas.

2115

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous pensez pas?

2120 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Je regarde les conseillers qui nous touchent, là, puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

2125

Monsieur Boivin, ministère de la Sécurité publique, à votre connaissance?

**M. STEVE BOIVIN :**

2130 Il peut y avoir une initiative locale d'avoir le schéma de sécurité civile, mais ça a pas été... la loi de 2001 n'a pas été mise en force par un règlement, donc, il n'y a aucune obligation d'avoir un schéma de sécurité civile.

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

Oui, je sais, les orientations n'ont pas encore été adoptées puis le règlement qui va déterminer les activités et les biens générateurs de risques non plus.

**M. STEVE BOIVIN :**

2140

Exact, chapitre 3.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145

Donc, est-ce que ça s'en vient?

**M. STEVE BOIVIN :**

2150

O.K. Donc, mais schéma de sécurité incendie, on a justement eu la réponse tout à l'heure, ça peut être intégré, ça peut être... mais encore là, c'est une question – là, faudrait que je regarde la réponse, là - mais la municipalité peut intégrer, mais ça a une question de capacité de réponse aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

2155

Si je peux me permettre, je vais retourner à vous, madame Wilson. Donc, on a une conduite qui est déjà en place, donc on a déjà un plan de mesures d'urgence qui est en place, est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu qu'est-ce qu'on retrouve à l'intérieur de ce plan-là qui servirait de prévention contre les conséquences technologiques, contre les risques technologiques?

2160

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Monsieur Carl Thibault, Madame la Présidente, va répondre à cette question.

**M. CARL THIBAUT :**

2165

2170

Donc, comme on peut voir à la section 8 de l'analyse de risque, nos mesures d'urgence sont mises en place et le guide – comment qu'on l'appelle? - excusez- moi – pardon, notre manuel corporatif des mesures d'urgence contient, en fait, la structure qu'on met en place lors d'une urgence. Donc, c'est le mécanisme, en fait, de gestion des urgences au niveau... quand l'urgence va arriver jusqu'au déploiement sur le chantier de nos équipes.

**LA PRÉSIDENTE :**

2175 Oui, je le sais que vous avez un tableau, là, au PR3.1, qui indique justement les lignes  
directrices d'intervention, et vous, en tant que corporation, comment est-ce que vous allez  
2180 intervenir, mais est-ce que vous faites le lien avec les intervenants locaux? Parce que je suis  
convaincue, dans le secteur, c'est des pompiers volontaires, les casernes de pompiers sont peut-  
être pas à proximité immédiate de ce gazoduc-là. Donc, est-ce que dans votre plan des mesures  
d'urgence, est-ce que vous analysez qu'est-ce qu'il y a... les intervenants du milieu et comment eux  
peuvent intervenir, et si leur intervention peut se faire de façon satisfaisante dans un temps  
satisfaisant... à l'intérieur d'un temps satisfaisant, pardon?

2185 Monsieur Bellefroid, on fait un petit peu de ménage, là, sur vos questions, j'espère que...

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Non, c'est correct, ça me permet de réfléchir à la prochaine voir laquelle ce sera.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

On s'en vient, on s'en vient.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2195 Je vais demander à monsieur Thibault de répondre encore une fois, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2200 Merci, madame Wilson.  
Monsieur Thibault.

**M. CARL THIBAUT :**

2205 Donc, oui, Madame la Présidente, notre programme de formation est là pour former et  
informer les premiers répondants au sujet de nos installations. On a aussi un programme  
d'éducation en continu des services d'urgence externe qui fait, comme nous allons le faire avec les  
pompiers de St-Armand, des formations spécifiques.

2210

**LA PRÉSIDENTE :**

2215 Ma question était plutôt que vous avez un plan de mesures d'urgence qui doit évaluer votre  
réponse en cas de sinistre, si je ne m'abuse. Donc, vous, vous avez des intervenants à l'interne  
puis vous avez décrit tout ce qui peut se passer puis les temps de réponse. Mais est-ce que vous  
prenez en considération les intervenants locaux et leur disposition, si vous voulez, sur le territoire?  
Il y a peut-être pas une caserne de pompiers, là, à proximité, on est peut-être en présence de  
2220 pompiers bénévoles qui doivent être appelés, je pense que c'est sûrement le cas, là, dans votre  
région. Donc, est-ce que c'est des facteurs que vous considérez dans votre analyse de risque,  
dans votre plan de mesures d'urgence puis dans votre formation?

**M. CARL THIBAUT :**

2225 Oui, Madame la Présidente, on coordonne avec les services d'urgence sur place, mais c'est  
leur responsabilité à eux de pouvoir intervenir sur place.

**LA PRÉSIDENTE :**

2230 Si je comprends bien, juste pour confirmer, là, dans l'élaboration puis la conception de votre  
plan de mesures d'urgence, c'est juste à votre niveau corporatif, il y a aucune analyse par rapport à  
l'intervention qui se fait du milieu?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2235 Madame la Présidente, je voulais juste, avec notre programme corporatif également, il y a  
la communication et l'information qu'on travaille avec les gens du milieu. Il y a aussi de la formation  
qu'on développe avec les gens du milieu. Mais pour l'intervention de premiers intervenants, c'est  
vraiment aux gens du milieu de s'assurer qu'eux, ils regardent aussi la formation pour eux, mais  
2240 nous, on est là pour travailler avec eux, pour ajouter à leur formation.

Alors, à travers notre programme, c'est important pour nous de travailler avec les  
communautés des premiers intervenants et de continuer ce dialogue pour offrir les formations que  
nous, on peut faire avec les communautés, le milieu, et c'est vraiment au milieu des municipalités  
2245 de voir si elles ont besoin d'avoir des formations additionnelles avec nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250 Et puis si on regarde, là, bon, le gazoduc est existant depuis les années '60, si on y va dans  
une ligne de temps d'environ 15, 20 ans, est-ce que vous avez fourni de la formation aux gens du

milieu? Est-ce que vous avez fait des simulations avec les gens du milieu, avec les intervenants, pardon, du milieu?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2255

Nous allons prendre un engagement pour revenir avec, justement, une liste d'historiques au niveau de la communication, l'information qu'on a envoyée et la formation, s'il y a lieu, dans le milieu de...

**LA PRÉSIDENTE :**

2260

Pas juste la communication, mais la formation...

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2265

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2270

... et les simulations, qui est très bien. Maintenant, est-ce qu'il y a de l'équipement particulier que les pompiers sur place ou que les autres intervenants doivent avoir pour faire face à un risque suite à un sinistre près d'un gazoduc?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2275

Pardon, je vais laisser, Madame la Présidente, monsieur Thibault compléter cette réponse.

**M. CARL THIBAUT :**

2280

Madame la Présidente, non, c'est traité comme un autre incendie au niveau des services incendie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2285

Donc, vous, vous êtes pas en mesure de m'indiquer s'il y a de l'équipement particulier qui est nécessaire pour les premiers intervenants? Non? Vous êtes pas en mesures, O.K. Et si, par contre, il y avait de l'équipement particulier qui est nécessaire pour les premiers intervenants, est-ce que vous participez au paiement de ces équipements-là?

2290 **M. CARL THIBAUT :**

Madame la Présidente, je veux corriger, on n'a pas besoin d'équipement supplémentaire ou différent pour les services incendie, c'est traité comme un incendie appelons-le ordinaire.

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Bellefroid, je reviens à vous, avez-vous une autre question?

2300 **M. MARTIN BELLEFROID :**

2305 Je pourrais en faire une avec deux volets, là, parce que récemment, dans un dossier de sécurité incendie, à Farnham, il y a eu une fuite suite à un accident sur l'Autoroute 235, c'était pas une conduite de TransCanada, c'était une conduite de gaz métro, ils ont accroché un tuyau en bordure de route et puis il y a une fuite importante qui a nécessité une intervention, mais la maison était peut-être à 50, 100 mètres de la ligne. Le parement a fondu sur la maison à cause de la fuite... de la chaleur.

2310 Mais c'était pas la même grosseur de tuyau, c'était pas la même pression d'utilisation, parce que j'ai participé à la MRC de Brome-Missisquoi, il y a eu une rencontre avec Gaz Métro avant ça, puis ils nous disaient qu'il y avait des niveaux de pression que TransCanada utilise, que Gaz Métro utilise et puis il y a une grosse différence entre la distribution puis le transport.

**LA PRÉSIDENTE :**

2315 Votre question?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2320 Ma question, c'est : Qu'est-ce que nous autres, en tant que service incendie ou municipalité, on peut faire, parce que depuis le temps que je suis là, TransCanada nous ont jamais communiqué d'information si on voit une fuite qu'est-ce qu'on doit faire, qui qu'on appelle. Parce que notre schéma de couverture d'incendie ou de risque nous dit qui qu'on doit appeler en cas de quelque chose.

2325 Peut-être que les pompiers le sauraient, là, mais c'est pas toujours eux autres les premiers qui vont se rendre puis s'il y a une intervention majeure, faut pas que nous, à la municipalité, on ait besoin de référer aux pompiers, faut qu'on l'aie, l'information. Fait que je pense... je sais pas si TransCanada l'a fait dans d'autres municipalités, mais chez nous, on les a jamais intégrés dans

2330 notre...Fait que je pense que ça devrait être une obligation qui leur soit donnée, ça peut pas être rien que par le BAPE, là...

**LA PRÉSIDENTE :**

2335 Mais je veux juste comprendre votre question, là, monsieur Bellefroid, vous vous demandez, en tant que municipalité, si jamais il y a un événement sur votre territoire, qui vous appelez?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2340 Bien oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2345 O.K.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2350 Puis même si le service incendie est au courant, la municipalité, elle a son propre schéma de mesures d'urgence, fait qu'on doit...

**LA PRÉSIDENTE :**

2355 Oui mais là, le schéma de mesures d'urgence, ça, je comprends, c'est... O.K. Mais dans un premier temps, vous avez un citoyen, là, qui constate quelque chose, là...

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2360 Um-hum.

**LA PRÉSIDENTE :**

... puis vous, vous demandez « Bien, il appelle pas la municipalité, il doit appeler qui?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2365 C'est sûr que ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2370            Peut-être que vous le retrouvez dans votre plan de couverture.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2375            Savoir comment commencer la chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

2380            O.K. Alors, on va... je pense que je vais vous laisser penser puis je vais faire intervenir le ministère de la Sécurité publique.

Alors, monsieur Boivin.

**M. STEVE BOIVIN :**

2385            Encore une fois, effectivement, notre rôle de supporter la municipalité, c'est de faire la liaison entre le promoteur et la municipalité pour développer un bon schéma d'alerte et de mobilisation, des bonnes pratiques, donc, établir des fonctions. Alors, tout ça, c'est dans les bonnes pratiques. Puis depuis l'avènement d'une télévigilance aux hydrocarbures et le renversement des pipelines 9B, on s'intéresse de plus en plus aux pipelines puis on a développé différents gabarits de schémas d'alerte types.

2390            Alors, oui, tout ça est en cours au ministère, c'est connu qui appeler puis ce qu'on fait souvent avec la compagnie, c'est de lui rappeler que la centrale d'appel, la centrale d'urgence de la compagnie est à Calgary, mais donc, d'avoir les bons numéros à 10 chiffres des services de 9-1-1, c'est très important.

2395            Alors quand on révise les plans de mesures d'urgence, bien, on valide qu'ils ont les bons numéros d'urgence. Ça, on le fait avec les compagnies, on l'a fait avec Enbridge, on avait commencé avec un projet de TransCanada qui s'appelait Énergie Est et on fait ça avec de plus en plus toutes les compagnies.

2400            **LA PRÉSIDENTE :**

2405            Donc, si je comprends bien, moi, disons que je suis une citoyenne qui observe un bris, donc j'appelle le 9-1-1 et vous, vous vous assurez que le 9-1-1 ait le numéro de contact de l'entreprise pour qu'eux puissent intervenir puis leur centrale d'intervention est à Calgary?



**M. STEVE BOIVIN :**

2410 O.K. J'avais pas compris que vous étiez un citoyen. Si c'est un citoyen – excusez – bien, effectivement, encore une fois, ce qu'on propose aux compagnies, c'est de s'assurer que dans les régions touchées par un pipeline, donc les services de 9-1-1, services d'urgence 9-1-1, aient les bons numéros d'appel pour contacter en fonction du risque, effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2415 Donc, maintenant, si on est la municipalité, donc si monsieur Bellefroid, en tant que maire, reçoit un appel d'un citoyen qui n'a pas le réflexe d'appeler le 9-1-1, donc lui, en tant que maire, c'est ce qu'il devrait faire dans un premier temps, au lieu de contacter directement ou d'essayer de trouver le numéro pour contacter la centrale du promoteur à Calgary?

2420

**M. STEVE BOIVIN :**

Habituellement, le 9-1-1 contacte le service incendie en premier lieu, O.K.? Le maire, oui, il va être contacté dans la séquence d'alerte de la municipalité que je connais pas particulièrement, 2425 là, mais c'est là que Caroline, ici présente, rentre en contact avec monsieur le maire pour le supporter, pour aller chercher toutes les ressources, le TAGA, et tout, et tout, donc la cavalerie des mesures d'urgence du gouvernement du Québec, fédéral et autres.

2430 Ce que je veux dire, c'est que si vous êtes un citoyen et vous appelez le 9-1-1, vous avez pas à vous soucier d'où est située la centrale à Calgary. Le citoyen, lui, appelle puis les premiers répondants interviennent et, effectivement, en fonction de l'analyse qu'ils ont faite sur la cartographie des risques, les services incendie vont savoir que c'est un pipeline de tel type puis ils vont communiquer avec les bons responsables dont monsieur Thibault.

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ensuite, donc une fois que le citoyen a communiqué avec le 9-1-1...

**M. STEVE BOIVIN :**

2440

Oui.

2445

**LA PRÉSIDENTE :**

... le 9-1-1 communique avec le promoteur et là, le 9-1-1 communique avec vous, et là, vous, vous entrez en support à la municipalité?

2450

**M. STEVE BOIVIN :**

Ça fonctionne pas comme ça.

2455

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, j'essaie de vous suivre, là.

**M. STEVE BOIVIN :**

2460

Non, c'est rare que la compagnie... on essaye de changer les mœurs, c'est ça que je voulais dire dans mon introduction avant de savoir que vous étiez un citoyen, on essaye de changer les mœurs pour que les compagnies nous prennent en compte, O.K., parce qu'on l'a vécu à cause de Mégantic, c'était... il y a eu un nombre d'intervenants incroyable et puis les compagnies peuvent pas comprendre que... le nombre d'intervenants qu'on a besoin, les gens du MAPAQ.

2465

Au Québec, le système de sécurité civile est divisé par missions, O.K., et nous, les spécialistes, on est des généralistes, mais on est des spécialistes parce qu'on connaît chacune des missions de chacun des ministères. On sait qui appeler, quel intervenant appeler pour valider les risques. Je sais pas si vous me comprenez?

2470

Ça fait que donc, c'est rarement la compagnie qui va nous appeler. Le service incendie, les premiers répondants vont intervenir et habituellement, lorsqu'on monte d'un niveau, lorsque la municipalité se sent démunie ou débordée par la situation, et c'est là qu'on intervient, c'est là qu'on arrive avec... soit en lien avec Urgence environnement, un partenaire proche, qui va être appelé par défaut.

2475

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, là, encore une fois, excusez-moi, là, j'essaie juste pour aider monsieur le maire de savoir, lui, en tant que responsable de la sécurité de ses citoyens...

2480

2485 **M. STEVE BOIVIN :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2490

... comment est-ce qu'il doit se comporter. Donc, là, si je suis un petit peu ce que vous me dites, le citoyen appelle le 9-1-1, les services d'urgence interviennent, mais là, qui s'assure que le 9-1-1 a les bonnes coordonnées pour que le promoteur puisse intervenir, dans un premier temps?

2495

Dans un deuxième temps, la municipalité, monsieur le maire, lui, il coordonne avec qui? Parce que là, vous avez dit « Quand la municipalité, elle est débordée...

**M. STEVE BOIVIN :**

2500

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... c'est à ce moment-là que nous, on arrive en soutien. »

2505

**M. STEVE BOIVIN :**

Oui.

2510

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, expliquez-moi ça plus clairement.

**M. STEVE BOIVIN :**

2515

Si on vient à votre question 1, selon nous, c'est au promoteur de s'assurer d'avoir contacté chacun des services 9-1-1 pour lui transmettre les bons numéros à rejoindre. Effectivement, on le voit dans le document, sur les pancartes, il y a le numéro, là, à chaque section, il y a un bon numéro à appeler, mais c'est rare que le citoyen qui voit un feu va aller se rendre au prochain coin de la rue pour... ça, c'est rare.

2520

Donc, c'est vrai que nous, ce qu'on souhaite, c'est que le promoteur s'assure que les services de 9-1-1 aient les bons numéros de téléphone pour rejoindre et que les services incendie

2525 dans leur processus opérationnel, plan processus normalisé d'opération, aient les bons numéros de  
téléphone en fonction du risque sur leur territoire., Ça, c'est un.

2530 Deux, ici, le Conseil régional, dans son mandat de tous les jours, dans sa gestion courante,  
c'est de développer des réflexes de sécurité civile aux municipalités et lorsqu'on pense le niveau  
normé des répondants, des schémas de couverture de risque, on parle de X pompiers en tant de  
minutes, bien habituellement, on tombe dans un autre cadre, qui s'appelle des gestions de  
conséquences hors site, et on tombe dans des méthodes de mesures d'urgence, et une bonne  
pratique est de nous contacter.

2535 On a un centre 24/7 au ministère, les gens vont appeler par défaut. Quand c'est des  
risques majeurs avec matières dangereuses, ils appellent le ministère de l'Environnement et tout ce  
monde-là se parle déjà.

**LA PRÉSIDENTE :**

2540 O.K. Juste pour être encore plus précise, là, je le sais que je vous... parce que là, vous  
parlez des gens, mais alors donc, une fois que les services incendie interviennent et que ça  
déborde justement les mesures d'intervention du territoire propre, est-ce que c'est eux qui vous  
appellent ou est-ce que c'est le maire qui réalise que là, les services d'incendie sont débordés et  
vous contacte?

2545

**M. STEVE BOIVIN :**

2550 O.K., je vais être encore plus précis. Le chef incendie ou son répondant – exactement,  
c'est ça, je m'en allais là – et habituellement, s'il réalise qu'il y a des impacts – il y a des mots clés –  
s'il y a des évacuations à faire, s'il y a du service aux sinistrés à mettre en place, tout ça, dans un  
bon plan municipal de sécurité civile, va avoir dédié une responsabilité au coordonnateur municipal,  
donc le coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité, et celui-ci nous contacte pour  
faire... avoir les ressources gouvernementales supplémentaires.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, là, la municipalité devrait mettre en place un plan de mesures  
d'urgence où est-ce que toutes, justement, ces interventions-là vont être décrites?

2560

**M. STEVE BOIVIN :**

2565 Et je rajouterais – oui, effectivement – et je rajouterais en complémentarité du plan de mesures d'urgence de la compagnie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2570 O.K. Donc, dans leur plan de mesures d'urgence, ils doivent prendre connaissance du plan d'urgence de la compagnie.

**M. STEVE BOIVIN :**

2575 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580 O.K. Merci.  
Je retourne maintenant à vous parce que là, on a parlé du 9-1-1 et que le 9-1-1 doit avoir les bons numéros pour vous contacter. Comment est-ce que vous vous assurez justement que ces services d'urgence-là ont les bons numéros et peuvent vous contacter?  
Madame Wilson?

2585 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Madame la Présidente, je vais demander à monsieur Thibault de répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2590 Merci.  
Monsieur Thibault.

**M. CARL THIBAUT :**

2595 Madame la Présidente, notre numéro d'urgence est fourni aux services incendie avec un envoi annuel qu'on fait à chaque service incendie sur notre territoire et dans ce guide, cet envoi, on a les marches à suivre ainsi que le numéro de téléphone qui est bien présent. Alors, on fait la même chose avec nos propriétaires terriens, nos pancartes aussi sur le bord des routes contiennent nos numéros de téléphone. Donc, notre numéro de téléphone d'urgence est publié à plusieurs endroits.  
2600

**LA PRÉSIDENTE :**

2605           Merci, monsieur Thibault.

Alors, monsieur Bellefroid, je vous permettrais une autre question, parce qu'ensuite, je vais passer aux autres personnes qui sont inscrites.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

2610

Peut-être une qui toucherait – puis je suis pas un ingénieur, là, mais quand même pas mal de formation terrain en toutes sortes de choses – chez nous, quand qu'on veut avoir beaucoup d'eau, on peut avoir une grosse réserve ou un gros tuyau. On peut aussi avoir une pompe au milieu de la ligne qui va augmenter notre pression. Mais entre ce que madame Wilson suggérait d'augmenter énormément la pression avec une grosse pompe pour donner plein de volume aux États-Unis, peut-être qu'on peut mettre une plus petite pompe qui va leur garantir leur volume, parce que je veux pas être *plate*, mais les impacts environnementaux des nouveaux pipelines, nous, on les assume, la municipalité, mais nous, on va avoir un petit retour de taxe municipale...

2615

2620

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K., je comprends, mais ça, vous nous indiquerez tout ça dans votre mémoire, mais là, si je comprends bien votre question, c'est : Est-ce qu'on peut moduler la pression en fonction du niveau qu'on veut obtenir de livraison, là?

2625

**M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui.

2630

**LA PRÉSIDENTE :**

Au lieu d'aller au maximum, est-ce qu'on peut la moduler, étant donné que vous parlez, là, de grosseur de pompe, là. Alors, je vais demander à madame Wilson.

Madame Wilson?

2635

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Madame la Présidente, si on revient au schéma qu'on avait auparavant, c'est une question de technique au niveau de la taille d'un système. Si j'ai bien compris la question, c'est ce que... si je pourrais avoir une petite... un plus petit compresseur pour être capable de livrer juste le montant

2640

qu'on a comme ajout de capacité et vraiment, c'est une question technique, pour le montant qu'ils nous demandent, ça serait un compresseur beaucoup plus important que ce qu'on aurait besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

2645

Donc, des compresseurs moins importants, est-ce que ça l'existe?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2650

Ça existe, mais pas pour ce montant-là, mais il y aurait des différentes tailles, mais ça serait... encore une fois, ça serait la différence entre un montant très élevé, comme je pense qui a été mentionné plus tôt, ou d'utiliser une technique de doublement de ligne sur les quatre kilomètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

2655

Donc, si je comprends bien, vous pouvez pas moduler la compression pour justement éviter d'avoir à créer un doublement?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2660

Ce serait de choisir un très petit compresseur, mais qui aurait toujours une capacité beaucoup plus élevée que ce qu'on aurait besoin.

**LA PRÉSIDENTE :**

2665

O.K., donc, un compresseur plus petit n'existe pas?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2670

Pas pour le montant qu'on a regardé ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2675

O.K. Alors, je vous remercie, monsieur Bellefroid.

Je vais appeler madame Hélène Campbell, conseillère municipale à la municipalité de Pike River. Bonsoir, madame Campbell.

On me dit qu'à cette place-là, c'est très chaud à cause du projecteur, peut-être que vous voudriez vous asseoir...

2680

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Le micro est à la bonne hauteur. Je vais le baisser.

2685

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, bien, vous pouvez le bouger, bien oui, absolument.

2690

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Bon, vous m'excuserez, j'ai un début de grippe, là, puis d'extinction de voix, je vais peut-être être difficile à comprendre, mais je vais essayer d'être claire.

2695

**LA PRÉSIDENTE :**

On va travailler ensemble, il y a pas de problème.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

2700

D'accord. Bon. Ma première question concerne le premier pipeline. Étant donné le nombre d'années du premier pipeline, qui est de 51 ans, parce qu'on m'a expliqué, tantôt, madame Wilson a parlé que le premier pipeline avait été construit en 1966, on est en 2017, ce qui fait 51 ans, et que le premier pipeline de huit pouces actuel et dont sa capacité actuelle est de 82 – le terme, je suis pas certaine – terajoules?

2705

**LA PRÉSIDENTE :**

Terajoules, oui.

2710

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

D'accord. ... et que TransCanada veut construire un deuxième pipeline de 12 pouces pour 10 terajoules, est-ce que le deuxième pipeline ne remplacera pas... ne remplacera-t-il pas dans le futur le premier lorsqu'il sera désuet?

2715

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors, madame Wilson.



2720 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Alors, pour répondre à la question, Madame la Présidente, si j'ai bien compris, c'est que si le 12 pouces remplacera éventuellement le huit pouces et, en ce moment, il y a pas de plan en place pour remplacer le huit pouces. Comme on avait expliqué auparavant, c'est vraiment un effet d'entonnoir au bout du quatre kilomètres, ce qui fait que le doublement est nécessaire pour avoir l'ajout de capacité, pour être capable de livrer les capacités à Vermont Gas.

2725

**LA PRÉSIDENTE :**

2730

Et quelle serait la durée de vie d'un gazoduc?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Madame la Présidente, un pipeline pourrait avoir une durée de vie indéfinie avec l'entretien sur un système d'un pipeline, là. Comme on voit ici avec le projet de huit pouces, cette ligne-là, ce pipeline-là est toujours utile, répond aux besoins de capacité des clients et a une vie utile indéfinie.

2735

**LA PRÉSIDENTE :**

2740

Très bien.  
Madame Campbell, votre deuxième question.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Est-ce que je pourrais avoir un... je voudrais poser une question sur l'intervention de madame Wilson.

2745

**LA PRÉSIDENTE :**

2750

Oui, vous la posez à moi, oui.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

D'accord. Quand ils font de l'entretien, qu'est-ce que ça consiste l'entretien? Est-ce que c'est de changer des bouts du premier pipeline? C'est sûr que si on change des sections qu'il va être éternel, parce qu'on renouvelle le matériel.

2755

**LA PRÉSIDENTE :**

2760           Donc, en fait, ce que vous voulez savoir, c'est...

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

2765           Ce que je veux savoir, qu'est-ce qui...

**LA PRÉSIDENTE :**

2770           ... est-ce que dans leur programme d'entretien, est-ce qu'ils changent des portions du gazoduc puis qu'en bout de ligne, on se retrouve avec un nouvel...

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

                  Un nouveau.

2775           **LA PRÉSIDENTE :**

                  ... un nouveau gazoduc.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

2780           C'est pour ça qu'il est éternel, de la façon que madame Wilson parle.

**LA PRÉSIDENTE :**

2785           Bon, on va leur demander.

                  Madame Wilson, est-ce que dans votre programme d'entretien, est-ce qu'il y a des procédures qui feraient en sorte que vous remplacez des sections complètes d'un gazoduc?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2790           Il y aurait pas ce plan-là dans un plan d'entretien de remplacer des parties d'un gazoduc, seulement s'il y a quelque chose qu'on décèle à travers notre programme d'entretien qu'il faudrait faire un renforcement ou quelque chose comme ça sur notre système. Mais normalement, avec un entretien avec les programmes de l'industrie, c'est vraiment pour avoir une vie utile à long terme  
2795           des pipelines.

**M. PIERRE RENAUD :**

2800 Mais quand vous parlez d'entretien, c'est quoi les... qu'est-ce qui est fait exactement, là, de la conduite? Vous l'inspectez, c'est ce que vous entendez par entretien? Quelles sont les actions qui sont prises?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2805 Je vais demander à monsieur Thibault d'expliquer justement le programme d'entretien.

**M. CARL THIBAUT :**

2810 Monsieur le Commissaire, le programme d'entretien, on fait des inspections internes avec les racleurs intelligents, on fait aussi des patrouilles aériennes. On a aussi un département, aussi, un programme de prévention de la corrosion qui s'occupe de nos conduites en tout temps.

**M. PIERRE RENAUD :**

2815 Prévention de la corrosion de quelle façon?

**M. CARL THIBAUT :**

2820 La prévention de la corrosion est effectuée avec... c'est surtout par anode sacrificielle, on a des redresseurs sur le long du pipeline, on s'assure... en mesurant la capacité, on s'assure d'avoir un potentiel différent, question de sacrifier l'anode au lieu du pipeline.

**M. PIERRE RENAUD :**

2825 Est-ce que vous êtes en mesure aussi d'inspecter les revêtements? Parce qu'une fois que le gazoduc est enfoui, comment vous procédez?

**M. CARL THIBAUT :**

2830 Une fois le pipeline enfoui, Monsieur le Commissaire, c'est par la sonde avec le racleur intelligent qu'on procède par l'intérieur. De l'intérieur vers l'extérieur, si vous voulez, on peut inspecter le revêtement.

2835

**M. PIERRE RENAUD :**

Vous parlez des sondes, vous installez deux gares de raclage pour être capable d'entrer des sondes dans la conduite, c'est ce que je comprends, est-ce que j'ai raison?

2840

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Oui, exactement.

2845

**M. PIERRE RENAUD :**

Est-ce que vous allez être en mesure d'entrer des sondes dans les deux conduites, dans le huit pouces existant et dans le 12 pouces, le nouveau 12 pouces par les gares de raclage?

2850

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Monsieur le Commissaire, on a déjà des gares de raclage sur la ligne de huit pouces, c'est étant donné qu'on ajoute le prolongement, on ajoute des gares de raclage pour s'assurer qu'on a le potentiel pour l'entretien, avec les sondes internes.

2855

**M. PIERRE RENAUD :**

Je peux-tu vous demander c'est quoi votre seuil de détection de fuite? À partir de quel moment vos systèmes, là, on voyait quelqu'un installé dans une salle de contrôle, à partir de quel moment, de quel niveau de fuite vous êtes en mesure de le détecter automatiquement?

2860

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Monsieur Thibault va répondre à votre question, Monsieur le Commissaire.

2865

**M. CARL THIBAUT :**

Oui, Monsieur le Commissaire, en tout temps, notre système, notre centre de contrôle à Calgary voit les conditions de la ligne; quand on voit une baisse de pression, quand l'opérateur va voir une baisse de pression, c'est à ce moment-là qu'il va pouvoir déterminer s'il y a une fuite non contrôlée sur le système.

2870

2875 **M. PIERRE RENAUD :**

Le gaz qui est dans la conduite, la conduite existante puis avec la nouvelle conduite, il est pas odorisé, là, il y a pas de mercaptan dedans? Est-ce qu'il est possible qu'il y ait une fuite qui soit pas détectée, une petite fuite qui soit pas détectée par les citoyens parce que ça sent rien?

2880

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Encore là, c'est monsieur Thibault qui va répondre.

2885 **M. CARL THIBAUT :**

Monsieur le Commissaire, au niveau des fuites, les fuites peuvent être détectées soit par notre patrouille aérienne et peuvent être détectées même s'il y a pas d'odorant dans le gaz, ça peut faire un cercle de végétation, si vous voulez, qui est brûlé au sol, qui peut être vu par les passants ou par les propriétaires terriens aussi.

2890

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais juste revenir à la question de madame Campbell, sur la ligne qui est existante, est-ce qu'il y a des sections qui ont été remplacées au cours des 50 dernières années?

2895

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

À ma connaissance non, mais je vais vérifier.

2900

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Puis, madame Wilson, la commission aimerait que vous nous déposiez un topo sur la fréquence des entretiens de la ligne existante.

2905

Alors, je vous remercie, madame Campbell.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

J'aurais une autre question, vous m'avez dit que j'avais deux questions.

2910

**LA PRÉSIDENTE :**

2915

Une dernière, oui, parce qu'il y a d'autres personnes après vous. Alors, on vous écoute.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

2920

D'accord. Si je peux faire un petit préambule, madame Lachapelle, tantôt, a parlé qu'il y avait une surveillance 24 heures par jour, sept jours par semaine, de Calgary. Calgary/Pike River, c'est assez loin. Étant donné le risque de rupture, ne serait-il pas possible de construire le deuxième pipeline plus éloigné des 30 résidences et de la zone récréotouristique qui est la Rivière aux Brochets pour une sécurité accrue?

2925

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Wilson?

2930

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Est-ce que vous pouvez juste répéter la question?

**LA PRÉSIDENTE :**

2935

Bien, en fait, il y a deux volets à la question de madame Campbell. La première, c'était la surveillance se fait de Calgary, donc, je pense qu'elle aimerait que vous décriviez un petit peu, puis la sécurisiez, donner des éléments, là, qui lui permettraient de mieux comprendre comment est-ce que cette surveillance s'effectue là.

2940

Et dans un deuxième temps, c'était de savoir est-ce qu'il y a pas une possibilité d'éloigner le tracé du gazoduc des résidences existantes étant donné les risques.

Est-ce que c'est ça?

2945

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Du deuxième gazoduc.

2950

**LA PRÉSIDENTE :**

Du deuxième gazoduc, oui.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

2955

Oui.

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2960

Madame la Présidente, je vais demander en un premier temps à monsieur Thibault d'expliquer, justement, la surveillance 24 heures sur 24/7, sur notre réseau, et suite à ça, je vais demander à madame Lachapelle de parler un peu du système aussi, de compléter la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2965

Et qui va parler du tracé, si le tracé du deuxième gazoduc peut être déplacé plus loin des résidences existantes?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

2970

Je vais compléter la question s'il manque d'informations.

**LA PRÉSIDENTE :**

2975

O.K. Alors, dans un premier temps, monsieur Thibault.

**M. CARL THIBAUT :**

2980

Madame la Présidente, la surveillance est effectivement faite à partir de Calgary dans notre centre de contrôle, mais nous avons des techniciens locaux, si vous voulez, qui sont affairés à la maintenance du gazoduc. Ces techniciens-là sont sur appel 24/7 également, donc peuvent intervenir en cas d'urgence.

**LA PRÉSIDENTE :**

2985

Mais je pense que la question c'est : Le centre de surveillance est à Calgary, comment est-ce qu'ils surveillent le gazoduc ici, à Pike River, entre Saint-Sébastien et Pike River? Je pense c'est ça le sens de la question de madame Campbell.

2990

**M. CARL THIBAUT :**

2995 O.K. Oui, de cette façon-là, on surveille ça avec de l'instrumentation qui se retrouve sur nos conduites, à divers endroits sur nos conduites. Donc, en temps réel, on a l'information qui rentre.

**LA PRÉSIDENTE :**

3000 Donc, c'est par une technologie qui se trouve sur vos conduites qui transmet de l'information comment à Calgary?

**M. CARL THIBAUT :**

3005 Transmet l'information, que ce soit par réseau ou par SCADA. Donc, c'est un système...

**LA PRÉSIDENTE :**

Par quoi? Pardon?

3010 **M. CARL THIBAUT :**

... un système d'acquisition de données.

**LA PRÉSIDENTE :**

3015 O.K.

**M. CARL THIBAUT :**

3020 C'est par les ondes, c'est soit par Internet, par modem.

**LA PRÉSIDENTE :**

3025 Et c'est en temps réel?

**M. CARL THIBAUT :**

3030 C'est en temps réel.



**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, madame Campbell?

3035 **Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Ça prend combien de temps avant d'avoir une intervention sur le terrain?

**LA PRÉSIDENTE :**

3040

Ça prend combien de temps avant une intervention sur le terrain?

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3045

Oui, avant une intervention sur le terrain s'il arrive quelque chose à Pike River.

**LA PRÉSIDENTE :**

3050

S'il arrive quelque chose. Donc, de décrire, une fois que c'est détecté à Calgary...

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

Oui, que c'est détecté à Calgary, combien ça prend de temps...

3055

**LA PRÉSIDENTE :**

... qu'est-ce qui se passe en ce moment, après, O.K.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3060

... de faire une intervention pour TransCanada?

**LA PRÉSIDENTE :**

3065

O.K.

3070 **M. CARL THIBAUT :**

Alors, Madame la Présidente, c'est important de comprendre que s'il se passe une rupture sur le gazoduc, nos vannes de sectionnement vont automatiquement fermer. Donc, ça va être la première chose qui va arriver. Ensuite, nos équipes d'intervention vont être dépêchées sur les lieux de Pike River, on parle dans notre... une petite référence, de trois heures, selon les normes de l'Association canadienne des pipelines d'énergie, mais avant ça, il va y avoir eu des appels au 9-1-1, les premiers intervenants locaux vont arriver sur place et mon équipe de techniciens va ensuite arriver et on va pouvoir procéder aux manœuvres à ce moment-là, mais c'est important de noter que les premiers intervenants vont être les premiers sur place, ils vont pouvoir établir les périmètres de sécurité nécessaires.

3075 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vos intervenants à vous vont faire quoi?

3085

**M. CARL THIBAUT :**

Nos intervenants à nous vont s'occuper de qu'est-ce qui est intervention sur nos sites, c'est-à-dire ils vont s'assurer que les valves ont été bien fermées, ils vont voir à la restauration la plus rapide, selon les cas.

3090

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça va, madame Campbell?

3095

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

C'est pas ce que j'ai vécu, ou ce que j'ai su.

3100 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien ça, vous pourrez nous en faire part.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3105

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3110

Mais attendez, quittez pas, vous aviez une deuxième partie de votre question.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3115

C'est bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

3120

C'était : Est-ce que le tracé du gazoduc peut être déplacé, du nouveau gazoduc, peut être déplacé pour être plus loin... pour être situé plus loin des résidences existantes? Alors, je pense que c'était madame Lachapelle, là, qui avait été nommée pour répondre, ou vous, madame Wilson?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3125

Non, c'est madame Lachapelle qui va commencer et je vais compléter s'il y a lieu.

**LA PRÉSIDENTE :**

3130

Très bien, merci.

**Mme LINA LACHAPELLE :**

3135

En fait, pour répondre à la question, c'est plutôt que l'analyse de risque démontre que c'est pas nécessaire de déplacer le gazoduc, mais pour le déplacer, faut voir le point d'arrivée puis le point de départ, et là, c'est clair qu'on peut pas changer ces deux éléments-là, puis le point d'arrivée, il est à Pike River. Alors, c'est très difficile de changer le tracé sachant... on peut pas changer ces deux points-là.

3140

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

**Mme LINA LACHAPELLE :**

3145

Pour se raccorder, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3150 O.K. Est-ce que vous voulez... vous pouvez vous réinscrire à l'arrière, là, s'il y a d'autres questions qui vous venaient, parce que je vois que vous réfléchissez, puis on pourrait laisser monsieur Asnong revenir à l'avant.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3155 Non, je voudrais juste apporter à votre attention que moi, j'ai été affectée par le...

**LA PRÉSIDENTE :**

3160 Oui, mais, madame, je vous demanderais de nous le rédiger dans votre mémoire.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3165 Très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

3170 Parce que ça va être important pour nous. C'est pas qu'on veut pas l'entendre, ça va nous faire plaisir d'en prendre connaissance à l'intérieur d'un mémoire, puis comme je vous expliquais au début, un mémoire, ça peut être une lettre, là, c'est pas obligé, là, d'être un document très très complexe.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3175 Je suis désolée...

**LA PRÉSIDENTE :**

3180 Fait que vous nous informerez à ce moment-là.

**Mme HÉLÈNE CAMPBELL :**

3185 Je vais en faire acte.

**LA PRÉSIDENTE :**

3190           Merci, madame Campbell.  
              Alors, je demande à monsieur Asnong.

**M. JEAN ASNONG :**

3195           Rebonjour. Le fédéral demandait à l'Office national de l'énergie des nouvelles normes et on  
a eu, la semaine passée, TransCanada Pipeline a abandonné le projet Énergie Est à cause de ces  
nouvelles normes-là, est-ce que pour ces quatre kilomètres-là, est-ce que ces mêmes normes vont  
être appliquées?

**LA PRÉSIDENTE :**

3200           Madame Wilson, est-ce que vous avez compris la question? Donc, les normes que – je  
vais reprendre ses mots, là – les normes que le gouvernement fédéral a imposées à l'ONÉ dans le  
cadre de son évaluation du projet d'Énergie Est, est-ce que ces mêmes critères d'évaluation-là vont  
s'appliquer à ce projet-ci?  
3205           C'est ça?

**M. JEAN ASNONG :**

3210           Exact, c'est les gaz à effet de serre.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3215           **M. JEAN ASNONG :**

C'était ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

3220           Et c'était par rapport, là...

**M. JEAN ASNONG :**

3225           Avant et après.

**LA PRÉSIDENTE :**

3230 ... au point de départ et au point de chute.  
Donc, madame Wilson?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3235 Madame la Présidente, le projet d'Énergie Est est un projet complètement différent et le point ici, c'est le projet de prolongement du gazoduc de Saint-Sébastien à Pike River a été déjà approuvé par l'ONÉ selon la demande qu'on a faite l'année dernière avec l'ONÉ.

**LA PRÉSIDENTE :**

3240 O.K. Alors, c'est...  
Monsieur Renaud?

**M. PIERRE RENAUD :**

3245 Je voulais juste poursuivre, là, on parle du processus de l'ONÉ, j'aimerais ça que vous nous expliquiez, dans le cas de ce projet-là en particulier, là, du 4 kilomètres, les étapes dans ce projet-là. Vous avez déposé une demande. La suite?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3250 Je veux juste vérifier la section dans notre étude d'impact qui parle justement des étapes avec l'Office national de l'énergie qu'on a faites auprès de l'Office avec ce projet. Dans notre étude d'impact, dans la section 1.5, « *Contexte réglementaire* », avec ce projet-là, on a fait notre demande auprès de l'Office, on a suivi l'article 58 de la loi et on a soumis une évaluation  
3255 environnementale et socioéconomique pour l'analyse de ce projet auprès de l'Office.

**M. PIERRE RENAUD :**

3260 Dans le processus avec l'Office, ils demandent que les gens qui vont être affectés par le projet soient consultés, ils vous demandent si vous avez consulté les gens et comment vous les avez informés des différentes possibilités d'intervention qui pouvaient... qu'ils peuvent faire auprès de l'ONÉ par rapport au projet. Alors, pouvez-vous m'expliquer comment vous avez fait cette... comment vous avez transmis cette information-là, parce que votre demande à l'Office a été faite

3265 quand même – mon Dieu – en mai 2016. Alors, comment est-ce que vous avez informé les gens qui étaient ici, soit à Pike River ou à Saint-Sébastien, là, de tout ce processus-là?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3270 Je vais demander, Monsieur le Commissaire, à monsieur Veilleux d'expliquer un peu le programme de consultation, qui est le même qu'on a utilisé avec l'Office, les mêmes... le même programme.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3275 Exact. Donc, quand qu'on commence un projet comme ça, il y a toujours un programme de communication qui est mis en branle auprès des parties prenantes. Je sais pas si vous vous souvenez, dans la présentation, je parlais des propriétaires, je parlais des premiers répondants, je parlais des communautés autochtones, donc tous ces gens-là sont consultés, autant pour le processus provincial que pour le processus fédéral, pour les informer, justement, que TransCanada a un projet qui s'en vient, et on explique, lors de ces rencontres-là, c'est quoi les différentes procédures à suivre.

3285 Donc, toute personne qui a des questions lors de ces rencontres-là, même TransCanada avait fait une porte ouverte de sa propre initiative en décembre 2015 pour inviter les gens à prendre connaissance du projet. À ce moment-là, il y avait des gens sur place qui étaient disponibles pour répondre aux questions de toute nature et, par la suite, les liens se sont maintenus entre les diverses parties prenantes, il y a plusieurs communications qu'ils ont eues, et on répond à l'ensemble des questions qui sont posées par qui veut bien poser des questions.

3290 Donc, ça, ça se fait tout au long du processus, peu importe la partie.

**M. PIERRE RENAUD :**

3295 Les gens sont mis au courant... comment les gens sont mis au courant du processus particulier de l'ONÉ? Parce que comment les gens savent de quelle façon ils peuvent intervenir ou s'opposer à un projet qui est déposé devant l'ONÉ? Est-ce que... comment cette information-là est transmise aux gens?

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3300 Bien, en fin de compte, c'est un peu comme j'expliquais tout à l'heure, c'est que les procédures sont expliquées lorsque les gens sont rencontrés, autant au niveau provincial que

3305 fédéral. Les gens sont aussi informés, je parle entre autres des propriétaires en tant que tels, de la procédure lorsqu'il y a des rencontres, soit individuelles ou de groupe, ils sont informés par les représentants de Trans-Canada qui les rencontrent et là, à ce moment-là, ils ont l'occasion de poser leurs questions.

3310 Donc, comme on le disait tout à l'heure, il y a eu des ententes qui ont été convenues avec les propriétaires, il y a eu des échanges avec des agents de Trans-Canada qui ont rencontré les propriétaires un peu avant et qui ont donné de l'information, et comme je le mentionnais tout à l'heure, bien, ces agents-là, ou même les représentants de TransCanada restent disponibles pour répondre à toutes les questions qui peuvent survenir, là.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais refaire un petit peu l'exercice avec vous que j'ai fait tantôt avec le ministère de la Sécurité publique. Monsieur est conseiller municipal.

3320 **M. JEAN ASNONG :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3325 Je pense que vous êtes conseiller? Alors, il est conseiller municipal à la municipalité de Pike River, ils font partie de votre partie prenante, les municipalités?

**M. JEAN ASNONG :**

3330 Oui, tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

3335 Oui? Alors, comment est-ce que vous communiquez? Est-ce que c'est par lettre, est-ce que c'est par avis public, est-ce que c'est par téléphone, justement pour les aviser que ce projet-là arrive? Vous dites que vous avez tenu des portes ouvertes, donc comment est-ce que vous avez avisé les gens que des portes ouvertes vont avoir lieu?

3340



**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3345 Bien, ça peut se faire directement avec les parties prenantes, ça peut se faire par l'entremise de journaux, où les informations sont publiées pour inviter les gens à venir sur place prendre connaissance du projet. Ça peut se faire par transmission courriel, ça peut se faire par téléphone, ça peut se faire... tous les moyens de communication sont bons aujourd'hui pour informer les gens de la présence du projet qui est en train de se développer.

3350 Donc, pour les municipalités, ça a été fait aussi, autant pour Pike River que pour Saint-Sébastien. Il y a eu différents moyens utilisés, ça peut être de la transmission par courrier, encore une fois, par courriel, des rencontres directement avec les conseillers, ou les conseils lorsqu'ils sont disponibles. Des fois, ça peut se faire deux, trois personnes, ça dépend vraiment de... c'est adapté en fonction de chacun.

3355

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.  
Monsieur Asnong, allez-y.

3360

**M. JEAN ASNONG :**

3365 Moi, je voudrais savoir est-ce que c'est les mêmes normes, quand ils font une demande à l'Office national de l'énergie, est-ce que c'est les mêmes procédures qui s'appliquent quand c'est un quatre kilomètres ou un 20 kilomètres?

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, les critères d'évaluation – je pense c'est de ça que vous vouliez parler tantôt...

3370

**M. JEAN ASNONG :**

Exact.

3375

**LA PRÉSIDENTE :**

... quand vous parliez de gaz à effet de serre – donc, les critères d'évaluation environnementaux, est-ce qu'il y a des distinctions par rapport à la longueur d'un gazoduc?

Madame Wilson?

3380

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je vais demander à Claude Veilleux de répondre.

3385 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

3390 En fin de compte, lorsque c'est un projet comme le projet Saint-Sébastien/Pike River qui a quatre kilomètres, c'est l'article 58 de la loi qui s'applique et le quota – je sais pas si je peux utiliser ça – mais la ligne de démarcation pour un projet différent, c'est lorsque le projet a 40 kilomètres et plus. Là, on embarque sur l'article 52 de la loi, qui est vraiment une étude approfondie que l'Office appelle en tant que telle.

3395 Donc, c'est ça qui fait la différence dans la... l'article de loi qu'on suit versus un autre, c'est lorsque le projet a 40 kilomètres et plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

3400 O.K. Mais là, on peut peut-être demander à madame Paul si dans l'évaluation environnementale que le ministère, le MDDELCC, a menée, est-ce que vous avez différents critères d'évaluation dépendamment de la longueur du gazoduc?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3405 À partir du moment où le projet est assujéti, donc pour nous, le seuil d'assujettissement, c'est à la fois une question de pression et une question de longueur. Dans notre cas, c'est un kilomètre, c'est quand même pas long, donc c'est sûr que... deux, pardon, je me suis... oui, deux, mais donc, le projet devenait automatiquement assujéti à la procédure d'évaluation environnementale.

3410 Maintenant, les éléments qu'on examine ou qu'on approfondit, c'est vraiment en fonction du projet qui nous est présenté. Dans ce cas-ci, il faut dire que TransCanada est déjà – et je me permets de lire ce que j'ai devant moi pour être sûre que je vous livre le bon message - : « *Trans-Canada est déjà visée par ce qu'on appelle le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de GES.* » Donc, il est déjà encadré par un règlement géré par le ministère de l'Environnement, étant donné le fait que – attendez un peu – « *parce qu'elle effectue les activités de transport de gaz naturel* ».

3415 Donc, peu importe le projet qui est chez nous, les émissions de gaz à effet de serre de Trans-Canada sont déjà prises en compte et encadrées par le ministère. Maintenant, à l'intérieur

3420 du projet qui nous est présenté, c'est sûr que maintenant, étant donné le nom de mon ministère qui, au bout, est « lutte contre les changements climatiques », c'est toujours une préoccupation qu'on a dans l'analyse à la fois au moment de la construction et au moment de l'exploitation.

**LA PRÉSIDENTE :**

3425

Merci, madame Paul.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Asnong?

**M. JEAN ASNONG :**

3430

Bien, c'est parce qu'on parle de deux articles de loi, 58, 52...

**LA PRÉSIDENTE :**

3435

Oui, alors, ils vous ont expliqué la distinction, c'est qu'il y a un article de loi, je pense c'est le 58, là, si je ne m'abuse...

**M. JEAN ASNONG :**

3440

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... c'est pour des gazoducs de 40 kilomètres et plus, et donc, il y a...

3445

**M. JEAN ASNONG :**

L'inverse.

3450

**LA PRÉSIDENTE :**

3455 40 kilomètres et moins, et donc, l'évaluation environnementale ne comporte pas les mêmes composantes et la même profondeur qu'un gazoduc en vertu de l'article 52 qui, lui, demande une étude environnementale, une évaluation environnementale beaucoup plus approfondie, beaucoup plus poussée. On est en présence d'un quatre kilomètres, donc l'analyse environnementale, c'est celle qui est la moindre.

**M. JEAN ASNONG :**

3460

Exact. Est-ce que dans ces deux articles-là, ils parlent aussi des rencontres que l'Office va faire avec les citoyens?

**LA PRÉSIDENTE :**

3465

O.K. Donc, si je comprends bien, là, on revient au processus d'information que le promoteur doit entreprendre pour informer...

**M. JEAN ASNONG :**

3470

L'Office...

**LA PRÉSIDENTE :**

3475

Attendez, attendez. ... que le promoteur doit entreprendre pour vous informer de comment est-ce que vous pouvez intervenir, et si c'est possible, pour vous faire entendre auprès de l'ONÉ, c'est ça?

**M. JEAN ASNONG :**

3480

Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

3485

O.K.

Donc, je reviens à vous, madame Wilson, vous avez tenu des rencontres, des portes ouvertes, et à quel moment et de quelle façon est-ce que vous informez les citoyens et les municipalités du processus qu'ils peuvent utiliser pour se faire entendre auprès de l'ONÉ?

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3490

3495 Madame la Présidente, nous avons envoyé des paquets aux différentes parties prenantes justement avec l'information comment ils pourraient participer dans le processus et aussi, s'ils aimeraient avoir d'autres processus. Alors, on est juste en train de trouver, on pense qu'on a, dans l'étude d'impact, on avait les informations, les *fact sheets* qui étaient dans les informations expliquent justement la façon qu'ils peuvent participer dans le processus avec l'Office national.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3500 Vous avez un exemple de l'information qui était soumise aux intervenants lors des  
différentes rencontres, c'est dans l'annexe B de l'étude d'impact, dans le volume de l'étude d'impact  
en tant que telle. Donc ça a été essentiellement préparé dans le cadre du projet. Donc, on voit la  
cartographie, on voit la localisation du tracé, on parle de l'échéancier, et différentes informations à  
3505 propos de la sécurité, à quoi s'attendre durant les travaux, relations avec les parties prenantes, les  
retombées, les règlements de différends. Donc, c'est là-dedans aussi, là.

Je pense qu'en lisant cette information-là, si ça peut vous convenir... si ça convient pas,  
dites-nous-le, mais on va essayer d'en trouver d'autre à ce moment-là.

3510 **M. PIERRE RENAUD :**

Mais d'un point de vue procédural, là, quelqu'un qui aurait voulu s'opposer au projet...

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3515 Ah, c'est ça.

**M. PIERRE RENAUD :**

3520 ... à l'Office, il est déposé à l'Office en mai 2016, quelqu'un veut s'opposer au projet pour  
une raison ou pour une autre, comment il procède? Est-ce que les gens ont été mis au courant de  
comment procéder pour faire valoir leur point de vue, faire valoir comment intervenir, là, je dirais,  
pour faire modifier le projet.?

3525 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

3530 Écoutez, on va vous revenir pour vous donner plus d'information là-dessus, pour voir à quel  
moment ça a été fait puis qu'est-ce qui a été distribué à ce moment-là, parce que peut-être c'est  
une meilleure façon pour cheminer un peu plus loin dans le dossier, là, mais on va vous revenir là-  
dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

3535 O.K. Donc, même auprès de la municipalité, là, si vous pourriez vérifier qu'effectivement,  
cette information-là, si elle a été communiquée ou non et de quelle façon.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

3540 Tout à fait. On peut faire aussi, si vous voulez, une séquence des rencontres, des communications qui ont été faites avec la municipalité si vous le désirez aussi, c'est quelque chose qui est possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

3545 Oui, absolument. Merci.  
Alors, monsieur Asnong, il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir.

**M. JEAN ASNONG :**

3550 Oui, mais c'est juste compléter la question, est-ce que ça se peut qu'en bas de 40 kilomètres, on ne peut pas s'opposer?

**LA PRÉSIDENTE :**

3555 O.K.  
Est-ce qu'en bas de 40 kilomètres, est-ce que le droit d'opposition existe quand même?

**M. JEAN ASNONG :**

3560 C'est des questions que j'aurais voulu poser à l'Office, vous comprenez?

**LA PRÉSIDENTE :**

3565 Oui, je comprends...

**M. JEAN ASNONG :**

Vous comprenez?

3570 **LA PRÉSIDENTE :**

... je comprends très bien, mais nous, on va faire une évaluation et si on juge qu'il reste des questions à poser à l'Office, si la commission estime que c'est des questions – et ils vont regarder la réglementation aussi, là, mais on va... je pense que c'est important de déterminer ce que le promoteur a fait et la démarche qu'il a entreprise envers les parties prenantes.

3575

Donc, on revient, donc, pour un projet de 40 kilomètres et moins, est-ce qu'un citoyen peut toujours s'opposer devant l'ONÉ?

Monsieur Veilleux?

3580

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

Bien, je pense qu'on va vous revenir, de toute façon, avec l'ensemble de l'information, là. On a trouvé un autre document à l'annexe B toujours, c'est marqué « *Comment déposer une lettre de commentaires* ». Vous avez les coordonnées de l'Office, vous avez le site web, vous avez tout ce qu'il faut là-dessus. Donc, ça, ça fait partie de la trousse d'information, là, qui a été distribuée dans le cadre du projet.

3585

**LA PRÉSIDENTE :**

3590

Très bien. Donc, on va attendre l'information que vous allez déposer.  
Alors, monsieur Bellefroid.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3595

Ma question pourrait avoir rapport à la sensibilité des vérifications possibles entre une fuite puis la consommation, parce que tout le long entre Candiac puis chez nous, j'imagine qu'il y a d'autres stations de mesure, il y en a peut-être une à Sabrevois ou je sais pas où, quelle est la plus proche, puis celle des États-Unis qui est... de Philipsburg, St-Armand, mais il y a de la consommation sur la ligne. Fait que c'est sûr que la consommation en même temps qu'une fuite, peut-être qu'elle pourrait passer sensiblement dépendant de la fuite, là, mais il y a quand même des bonnes consommations qui se font sur la ligne vers Bedford, ça pourrait peut-être... mais je le sais pas comment... comment sensibles sont les éléments de mesure.

3600

Après ça... ça, c'était ma première question, voir si c'est... comment sensible ça va être capable de détecter.

3605

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, la sensibilité de détection et si une consommation le long de la ligne pourra affecter cette détection-là.

3610

3615 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3620

O.K.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3625

Pour voir comment vous pouvez détecter la différence entre une fuite puis la consommation qui est faite...

**LA PRÉSIDENTE :**

3630

Donc, la baisse de pression qui est causée par la fuite et la baisse de pression qui serait causée par une consommation.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3635

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3640

C'est environ ça le sens de votre question?

Alors, madame Wilson

**Mme STÉPHANIE WILSON :**

3645

Une baisse de pression avec une fuite est une baisse de pression rapide et c'est pas nécessairement ce qu'on voit avec un changement de consommation. On pourrait peut-être voir ça avec un changement de consommation avec une grosse usine, et justement, là, on ferait un appel direct avec le consommateur, mais évidemment, c'est les vannes de sectionnement qui sont là pour les types de fuites dont vous parliez.

3650

**LA PRÉSIDENTE :**

Pardon, vous disiez que c'est une fuite minime, là, O.K., on parle de *hairline fracture*, là, des fois sur, par exemple, un os, là, si on imagine qu'une fuite... comment qu'on pourrait dire, *hairline*?



3655 Une petite fissure à peine perceptible qui, à la longue, pourrait devenir plus importante. Donc, au départ, est-ce qu'elle pourrait être détectée?

Madame Wilson?

3660 **Mme STÉPHANIE WILSON :**

Je vais demander à monsieur Thibault de répondre.

**M. CARL THIBAUT :**

3665 Madame la Présidente, pour ce type de fuite, petite fuite comme vous avez décrite, ce serait nos patrouilles, que ce soit la patrouille aérienne, ou nos patrouilles au sol, ou nos entretiens réguliers qui découvrirait ce type de fuite-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3670

Puis à quelle fréquence est-ce que ces vérifications-là sont faites?

**M. CARL THIBAUT :**

3675 On a des patrouilles aériennes au niveau des fuites deux fois par année. Si on parle de nos installations hors sol, elles peuvent être visitées plusieurs fois par mois.

**LA PRÉSIDENTE :**

3680

Monsieur Bellefroid?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3685 Mais je peux peut-être compléter la réponse, les patrouilles aériennes, il y en a à tous les mardis en hélicoptère. Non, non, mais on est heureux de savoir qu'ils le font, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3690

O.K.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3695 Mais il faut pas qu'ils soient gênés de le dire qu'il y en a des patrouilles, ça, c'est des choses qui rassurent. C'est mon commentaire, je vais le mettre dans mon...

**LA PRÉSIDENTE :**

3700 Um-hum.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3705 Mais il faut pas être gêné de dire qu'on en fait à chaque semaine.

**LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

3710 **M. MARTIN BELLEFROID :**

C'est des choses qui font que la population sont rassurés.

**LA PRÉSIDENTE :**

3715 Est-ce que vous avez une autre question?

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3720 J'en avais... j'en avais... j'en avais. J'aimerais ça que la commission vérifie avec peut-être d'autres experts, parce que je me fie à Trans-Canada, mais j'aimerais ça qu'on vérifie si le seul moyen de fournir la demande, c'est en faisant un autre pipeline ou si on est capable en mettant un surpresseur, peu importe la manière, puis moi, le coût pour moi, ça a pas d'importance, je voudrais pas dépenser plus d'argent que ce qu'on fait là, mais s'il y a moins d'impacts sur les terres agricoles puis la municipalité, voir s'il y a moyen de le faire autrement qu'en mettant un deuxième pipeline.

**LA PRÉSIDENTE :**

3730 On en discutera.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3735 C'est ça, si vous êtes capable de trouver quelqu'un qui peut nous informer. Puis si ça se fait pas, bien, tant mieux, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

3740 Très bien. Bien, je vous remercie.

**M. MARTIN BELLEFROID :**

3745 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3750 J'ai monsieur Gollo Gil – j'espère que je prononce bien votre nom – qui s'est déplacé ce soir. On vous a pas oublié. Mais comme vous savez, ce processus-là d'autorisation, il y a également un autre processus, qui est celui de la Commission de la protection du territoire agricole. Est-ce que vous pourriez nous expliquer la démarche que la CPTAQ peut avoir dans le cadre de l'analyse d'un projet de pipeline en zone agricole et où est-ce qu'on en est rendu, là, dans cette démarche.

3755

---

### PRÉSENTATION VERBALE

3760

**M. GERALDO GOLLO GIL :**

3765 Bonsoir. Je voulais passer la suspension pour être confortable, mettons, je ne suis pas sûr des trois personnes qui peuvent parler pour les actions de la CPTAQ, c'est juste que la CPTAQ, c'est l'organisme qui prend en charge la protection du territoire agricole et, en conséquence, ça établit des conditions, des suivis, et c'est un projet par lequel il avait aussi fait des... il avait manifesté des positions sur la profondeur, sur la compaction des sols, sur la protection du territoire, c'est tous des échanges qui sont faits avec les producteurs agricoles, avec l'OPA. Nous-mêmes, on a fourni des avis au ministère de l'Environnement au sujet de tout ce qui touche à l'agriculture particulièrement, mettons, et en fonction de ça, tous nos rapports, je pense, ont été bien reçus par

3770

le ministère et étant donné qu'il n'y a pas de questions sur ce sujet-là, je voudrais pas nécessairement m'avancer, là, à moins que vous l'exigiez si c'est nécessaire mettons.

**LA PRÉSIDENTE :**

3775

Non, ça va, je vous remercie.

Si vous permettez, on va prendre une petite pause de cinq minutes, il n'y a plus personne d'inscrit au registre pour l'instant, à moins que je me trompe, c'est terminé. Mais nous, on voudrait juste se consulter un petit cinq minutes pour s'assurer qu'on a fait le tour de nos questions puis on va vous revenir.

3780

Donc, on suspend pour cinq minutes. Merci.

**(PAUSE)**

3785

---

**DISCOURS DE FERMETURE**

3790

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci de nous avoir accordé ce petit cinq minutes. Alors, je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

3795

Donc, la commission constate que des informations supplémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 24-48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation de mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience, qui aura lieu au Centre communautaire de Saint-Sébastien, le jeudi 16 novembre prochain, à 19 h. Entre-temps, la commission poursuit ses travaux.

3800

Les questions et les réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics, ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre au bureau municipal de Saint-Sébastien et à l'Hôtel de ville de Pike River pour y accéder. L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site web du BAPE.

3805

3810 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Lynda Carrier, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard le jeudi 26 octobre prochain. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

3815 En deuxième partie de l'audience publique, la disposition de la salle est bien différente. Seules la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la commission.

3820 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Je vous accorderai 15 minutes de présentation.

3825 Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

3830 Les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont aussi disponibles dans le site web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3835 Comment exprimer votre opinion. Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : Déposer un mémoire et le présenter en séance publique, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

3840 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3845 Pour aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site web du BAPE, il est également disponible à l'accueil.

3850 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le jeudi 26 octobre prochain. Le formulaire « *Avis d'intention* » est disponible à l'accueil et dans le site web du BAPE. Alors, à l'accueil, c'est juste ici, à l'arrière de la salle.

3855 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le vendredi 10 novembre, à midi.

3860 À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audience publique sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émission de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable. Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de GES.

3870 Pour terminer, je remercie la porte-parole du promoteur, madame Wilson, et son équipe, de même que les personnes ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

3875 Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Daniel Moisan et Michel Guimond, la sténotypiste, madame Francine Langevin, la coordonnatrice de la commission, madame Lynda Carrier, la collaboration de madame Sylvie Mondor et de monsieur René Beaudet, ainsi que de mon collègue, monsieur Pierre Renaud.

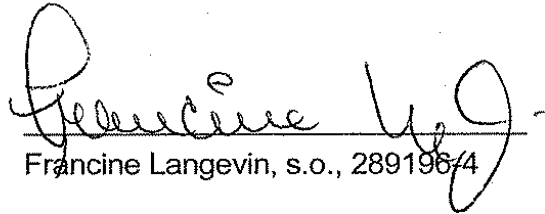
3880 Au plaisir de vous revoir le 16 novembre prochain. Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

**SÉANCE AJOURNÉE**

3885

---

*Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle, dûment assermentée comme telle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.*

  
Francine Langevin, s.o., 289196/4